



Ottignies Louvain-la-Neuve



Ville Universitaire d'Avenir
Jumelée avec Jassans-Riottier (France)

Bulletin Communal Officiel

N° 23

Décembre 1984



Nassogne

Reverrons-nous cette année le centre d'Ottignies sous la neige ?

Message de Nouvel An

Mes chers Concitoyens,

Voici qu'avec la fin de l'année s'achève le premier tiers du mandat électoral qui nous a été si largement confié en 1982.

Où en sommes-nous donc sur le chemin du développement, des progrès et de la qualité de vie de notre Ville ?

En dépit des difficultés financières et des lenteurs administratives que l'organisation régionale n'a fait jusqu'à présent qu'accroître, nous n'avons pas cessé de poursuivre l'action de bonne gestion nécessaire pour répondre à ce que le contribuable communal est en droit d'attendre en compensation de sa participation fiscale.

C'est ainsi que constatant la grande satisfaction de l'opinion publique sur le plan de la vie culturelle locale qu'indiquait le sondage réalisé en avril 1982, l'effort a été, cette fois, plus résolument porté sur l'investissement et l'équipement sportif, en achevant, inaugurant et rendant aussitôt opérationnel le Centre Sportif des Coquerées, en poursuivant la réalisation des plaines de football et en assumant notre quote-part accrue dans les travaux et les frais de gestion du Centre Sportif de Blocry et de la piscine communale.

L'annuelle et heureuse augmentation de notre population a pour effet d'accroître le nombre d'élèves et donc de classes de nos écoles communales. Nous y avons aussitôt répondu en acquérant les terrains nécessaires à l'agrandissement de l'Ecole de Blocry, dont les nouveaux bâtiments ont été mis en adjudication pour que les travaux puissent commencer dès le printemps prochain. De même, pour rencontrer des problèmes identiques qui se posent aux Ecoles de Limelette, Jassans, Buston, Limauges et surtout aux Ecoles des Coquerées à Mousty, avons-nous pu acheter, moderniser ou transformer des immeubles pour répondre dans les temps les plus courts à ce nouveau et nécessaire défi scolaire.

Les travaux communaux d'intérêts publics, partout ailleurs ralentis ou tout simplement arrêtés, ont été à Ottignies-Louvain-la-Neuve dynamiquement poursuivis où cela était nécessaire, dans chaque quartier de la Ville et selon une répartition équilibrée entre les quatre sites principaux de notre Ville : Limelette, Cérroux-Mousty, Ottignies et Louvain-la-Neuve.

Un effort particulier a été aussi engagé pour terminer le programme, étalé sur dix ans, de l'égouttage municipal rendu possible par la réalisation du réseau de l'I.B.W. longeant la Dyle et les subsides de la région enfin obtenus.

Nous avons aussi pu poursuivre notre effort d'embellissement de l'environnement, en prenant l'initiative d'aménagements de trottoirs, de zones résidentielles et de parkings, la création de nouvelles places, de cassis, de ronds-points directionnels, de barrières de protection, d'équipement de signaux ainsi que de bacs à fleurs équitablement répartis dans les différents quartiers de la Ville souvent à la demande des riverains et là où c'était nécessaire.

Les moyens financiers essentiels à la poursuite de l'action de solidarité sociale de notre Administration Communale, soit directe, soit par l'intermédiaire du C.P.A.S., n'ont pas été diminués, contrairement à bien d'autres communes, mais ont été accrus pour répondre aux demandes d'aide que les circonstances économiques et sociales, souvent tragiques, imposent à un nombre, hélas croissant, de nos concitoyens les moins socialement et financièrement favorisés.

Enfin, notre Ville étant ce qu'elle est « Botroul du Brabant Wallon », il allait de soi que notre Municipalité soutienne et participe à l'animation commerciale et des festivités, ce qui fut bien le cas à chaque Foire Commerciale et Kermesses annuelles ou encore lors de la « British Week » en septembre dernier en attendant de nouvelles et heureuses initiatives semblables.

Message de Nouvel An

Bref, chaque échevinat animé sans relâche par son responsable, a répondu au cours de ces deux ans à l'attente et à la confiance que témoigne au Collège Echevinal, une majorité homogène et responsable de Conseillers Communaux qui stimulent aussi les Commissions Communales d'information et de participation ou se dévouent au C.P.A.S.

Evidemment tout cela a nécessité un effort financier important, bien que mesuré.

Avant les élections, je n'avais pas manqué de le souligner « Je n'hésite pas à vous le dire, écrivais-je à l'époque, nous ne devons pas nous faire trop d'illusions, ce n'est pas en période de « vaches maigres » pour le pays et en particulier pour la Wallonie, que l'on va pouvoir raser gratis ! » A l'égal de toutes les autres Communes du pays, nous avons donc dû augmenter, raisonnablement, les additionnels et l'impôt des personnes physiques.

L'opposition Socialo-Communiste et ses suivants n'ont pas manqué de nous en faire le reproche. C'est leur rôle, mais à la veille des fêtes de fin d'année nous n'aurons pas la cruauté de comparer la gestion rigoureuse des intérêts de notre Ville avec quelques dérives retentissantes des finances communales des Villes qu'ils dirigent.

Mais, ce qui compte finalement n'est-ce pas ce que le contribuable obtient de sa Ville en équipements, en services, en emplois et en qualité de vie locale, en échange du prélèvement fiscal qui lui est imposé ?

Il n'en reste pas moins que comme nous nous y sommes engagés, l'objectif de la

majorité du Conseil Communal et du Collège qui en est son exécutif reste bien d'abréger la charge fiscale communale et cela si possible dès le prochain budget.

C'est donc une fois de plus avec des finances communales saines et un bilan positif que nous terminerons cette seconde année de bonne gestion communale.

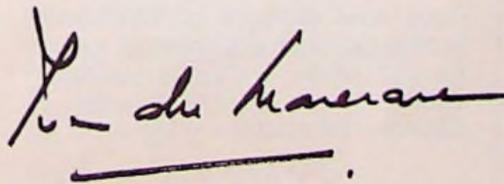
Mais si nous pouvons ainsi aborder avec sérénité et confiance la nouvelle année qui s'annonce, nous n'en restons pas moins anxieux car tous concernés par les drames du chômage qui sévit dans la région et des menaces angoissantes qu'il fait peser sur les familles de notre Ville. Chacun de nous s'efforce d'y apporter toutes les réponses sociales, humaines et concrètes possibles.

Qu'en 1985, malgré les temps de rigueurs économiques, Ottignies-Louvain-la-Neuve poursuive donc sa progression bénéfique qui lui permette de répondre mieux qu'ailleurs aux aspirations spirituelles et matérielles de ses habitants !

1985, Année Européenne de la musique, que vibrent donc les instruments et les chants de nos concitoyens qui tout au long la célébreront et que s'élèvent aussi très chaleureusement les voix qui **acclameront la très heureuse venue de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul dans notre Ville !**

Joyeux Noël !

Bonne et Heureuse Année
à toutes et à tous !



Yves du Monceau
Sénateur-Bourgmestre

Jean Sablon
Echevin des Travaux et des Affaires Rurales

Claire Delbrassinne
Echevin de l'Instruction
et de la Culture

Anne André
Echevin de la Jeunesse, des Sports,
du Commerce et du Tourisme

Joseph Pierson
Echevin de l'Etat-Civil et des Affaires Sociales

Jean de Fays
Echevin de l'Urbanisme
et de l'Aménagement du Territoire

Sommaire

Informations générales	4-6
Prévention des incendies	
Avis aux associations	
Un guide des promenades	
Dates de publication en 1985	
Culte	7
L'église Saint-François	
Culture	8-9
Le discobus et la médiathèque	
Les bibliothèques publiques	
Echos	10-14
Année de la sécurité	
Hommage au Professeur Woitrin	
Au Conseil communal	
Les Commissions	
Jeunes	15-18
Ecoles : restructuration	
et capital périodes	
Consultation des nourrissons	
Centre de créativité	
Santé	18-19
Don de sang :	
appel de la Croix Rouge	
Social	20
Sports	20-21
Le rugby	
Troisième Age	21-22
Amicales et services	
Pensions	
Tribune de l'opposition	23-24
Autant savoir	24-26
Pneus à clous	
Equipement de votre vélo	
Les pièges du crédit	
Commerce	27
Grand jeu de fin d'année	

Informations générales

Dates de publication du Bulletin Communal en 1985

N°	Date limite pour la remise des informations et la publicité	Date de la sortie de presse
24	4 février	27 février
25	6 mai	29 mai
26	19 août	11 septembre
27	25 novembre	18 décembre

En 1985 notre journal sortira donc toujours de presse un mercredi et sa distribution sera assurée pour le dimanche soir au plus tard.

Publicité dans le Bulletin Communal

Tarif pour une parution en une couleur

Format	Tarif normal	Abonnement (4 numéros)
Une page (21/29,7)	15.422,-	13.880,-
3/4 de page	11.281,-	10.153,-
2/3 de page	9.832,-	8.849,-
1/2 page	8.098,-	7.288,-
1/3 de page	5.498,-	4.948,-
1/4 de page	4.048,-	3.644,-
1/6 de page	2.618,-	2.356,-
1/8 de page	2.023,-	1.821,-
1/12 de page	1.273,-	1.146,-
1/24 de page	696,-	626,-

Nous profitons de l'occasion pour remercier ici très sincèrement les annonceurs qui nous font régulièrement confiance. Grâce à eux, notre périodique a été sensiblement amélioré. Quant à nous, il est bien évident que nous apporterons le plus grand soin dans la présentation du message qui nous sera confié.

Avis à nos lecteurs

Nous nous efforçons de distribuer le Bulletin Communal dans toutes les boîtes aux lettres de l'entité. Un oubli ? Veuillez sonner le 41 40 72 - ext. 18 (Service « Informations ») Merci.

Philippe Gomez

assureur conseil (courier agréé) - prêts - épargne

spécialiste en revenu garanti, assurances pension et prêts hypothécaires

Try Martin 5 (Hocaille Clos)
1348 Ottignies LLN

Tél. 010/41 8737

Registre national des personnes physiques

Protection de la vie privée

Un arrêté royal du 4 juin 1984 réglemente le droit d'accès et de rectification des renseignements contenus au Registre National des Personnes Physiques.

Toute personne qui le désire, peut obtenir communication écrite des renseignements qui la concernent.

Les demandes doivent être adressées au Collège des Bourgmestre et Echevins, avenue des Combattants 35.

Service de l'Urbanisme

Permis de bâtir, lotir, enquêtes commodo et incommodo, demandes de raccordement aux égouts, plans particuliers d'aménagement, certificat d'urbanisme, enseignes lumineuses et publicitaires, abattages d'arbres, plan de secteur, prescriptions urbanistiques, plans d'alignement, emprises, primes à la construction, réhabilitation, renseignements cadastraux, numérotation des maisons.

Av. des Combattants, 34
Tél. 414072

Service travaux

Direction des travaux — entretien des voiries et des bâtiments — déneigement — propreté publique — cimetières — dépôt du matériel — festivités — espaces verts — promenades — bancs publics — dératisation — signalisation

Rue de la Station, 2
Tél. 417411 — 414327

Attention au gel !!!

Les dégâts aux installations d'eau dues au gel sont toujours portés en compte des utilisateurs.

Vérifiez donc la protection de vos compteurs et des canalisations qui se trouvent dans des locaux non chauffés ou qui ne le seraient plus en raison de circonstances particulières (congelés, panne, etc...)

Bulletin Communal Officiel distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Secrétariat de Rédaction :
José Desmet

Administration et Publicité :
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies
Tél. 41 40 72 - ext. 18

Réalisation Technique :
Imprimerie Typo-Offset J. Dieu-Brichart
Chaussée de la Croix 47
1340 Ottignies
Tél. 41 50 24

- Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Informations générales

Ets **Stuyckens Jules & Fils** sprl

Chaussée Provinciale 71-73
1341 Cérroux-Mousty
Tél. 010/612290 - 613046

MICHELIN



Tourisme - Poids lourds - Agricoles - Génie civil
Neige et à clous - Neufs - Rechappes

Fêtes de fin d'année — Prévention des incendies dans les établissements accessibles au public.

Avec la fin de cette année 1984 qui s'approche, bien des gens vont bientôt envisager l'organisation de multiples fêtes de fin d'année.

L'utilisation de décoration de tout genre à l'occasion de ces fêtes augmente les risques d'incendie. La concentration importante de personnes dans les établissements accessibles au public constitue également un facteur de risques accrus.

L'augmentation des risques d'incendie dans ces circonstances vaut bien qu'on y consacre une attention particulière.

Rappelons quelques mesures élémentaires de sécurité :

1° Les corridors, escaliers, paliers ne peuvent contenir aucun objet qui entrave la circulation du public. Les portes situées sur des voies d'évacuation ne peuvent en aucun cas être verrouillées ;

2° Les sorties et issues de secours doivent être indiquées à des endroits bien visibles par des signaux de sécurité, conformément à l'article 54, quinquièmes du Règlement Général pour la Protection du Travail ;

3° L'éclairage ne peut être qu'électrique, même pour la décoration ;

4° Toute la décoration doit être faite au moyen de matériaux difficilement inflammables. L'emploi de papier, ouate, et objets en celluloïd est à déconseiller formellement ;

5° Le pied des arbres de Noël doit être débarrassé de toutes les branches desséchées et placé dans un bac contenant du sable humide ;

6° Les lieux où l'on peut fumer doivent être dotés de cendriers appropriés et en nombre suffisant ;

7° Tous les appareils à utiliser en cas d'incendie doivent être en bon état de marche, et clairement signalés. Sont visés ici les engins, appareils ou dispositifs d'annonce, alerte, alarme et les moyens d'extinction ;

8° Le personnel doit avoir l'attention attirée sur les dangers d'incendie ; il doit être informé des voies d'évacuation et de l'aide à apporter en cas d'évacuation ainsi que de l'utilisation des appareils et engins d'extinction disponibles.

9° En cas d'incendie, les sapeurs-pompiers doivent être immédiatement alertés, sans la moindre hésitation. A cet effet, le numéro d'appel 900 figurera sur chaque appareil téléphonique.

Il s'agit de règles en matière de prévention d'incendie qui sont faciles à appliquer. Elles peuvent, au besoin, être complétées par d'autres prescriptions spécifiques et ne portent en aucune manière atteinte aux réglementations existantes.

Comité de Jumelage

Nous vous donnons ci-dessous la composition du Bureau du nouveau Comité du Jumelage qui vient de se constituer récemment :

Président : Mr Jean-Pierre Losdyck
Rue Coppens, 3
1341 Cérroux-Mousty
Tél. 611058

Trésorier : Mr Gérard Vanderbist
Rue Coppens, 7
1341 Cérroux-Mousty

Secrétaire : Mr André Obsomer
Av. Huyberechts, 11
1340 Ottignies
Tél. 416069

Secrét. Adjoint : Mr Emile Tasson
Chée Provinciale, 80
1341 Cérroux-Mousty
Tél. 612918

Membres : Mme Anne André
Echevin des Fêtes
rue de la Chapelle, 40
1340 Ottignies
Tél. 418048

Mr Michel Pirson
rue Coppens, 11
1341 Cérroux-Mousty
Tél. 611059

Mr Christian Dewindt
av. Albert 1^{er}, 127
1342 Limelette
Tél. 415231

Mr André Etienne
pl. des Déportés, 1
1340 Ottignies
Tél. 414311

Mr Gaston Simon
rue du Monument, 63
1340 Ottignies
Tél. 413224

Mr Michel Sablon
Grand'Rue, 22
1341 Cérroux-Mousty
Tél. 615168

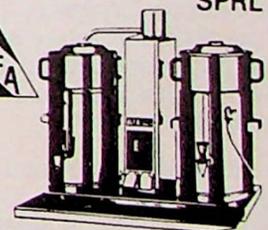
Melle Anne Delveaux
rue des Coquerées, 60
1341 Cérroux-Mousty
Tél. 613956

Le Comité de Jumelage invite les sociétés locales qui désirent organiser un week-end d'échange avec nos amis français de Jassans, à introduire leur demande auprès dudit Comité, en y joignant un programme précis de leurs activités.

ALFA



SPRL



Alfa rapid • Alpha Quick • Unic
Bravilor • Bonamat

Machines à café pour collectivités
et secteur Ho-Re-Ca

Série Thermo : Nouveauté

Place du Centenaire 4
1341 Ottignies (Mousty)

Tél. : 010/614950

Tourisme et Handicapés



Dans notre société actuelle peu de possibilités sont offertes aux personnes à mobilité réduite et qui souhaitent pourtant partager les loisirs proposés par les entreprises touristiques.

En cette saison d'hiver où l'Ardenne se pare de mille joyaux, la Fédération Touristique du Luxembourg belge a mis au point un répertoire des établissements susceptibles d'accueillir des handicapés moteurs.

Renseignements :
F.T.L.B.
Quai de l'Ourthe, 9
6980 La Roche

Un nouveau guide des promenades

Attendu depuis longtemps par tous ceux qui aiment la nature et s'intéressent au patrimoine architectural de notre ville, le nouveau guide sortira de presse vers la mi-février.

Il sera disponible chez tous les membres de l'Association des Commerçants et au Syndicat d'Initiative.

Vous y trouverez la description détaillée de dix promenades couvrant toute l'entité communale. Pour votre facilité, chaque itinéraire proposé sera accompagné d'une carte. L'ouvrage sera complété par un plan général de la ville.

Comme vous pouvez le constater, cet ouvrage viendra bien à son heure, à une époque de l'année où beaucoup d'entre vous prépareront déjà les beaux jours du printemps à venir.

« Dix promenades à Ottignies-Louvain-La-Neuve » présentées par José Desmet — Format 14 x 21.

Comités de quartiers

Dans le cadre des journées de la participation qui se sont clôturées à Louvain-La-Neuve, nous vous donnons ci-dessous une liste d'adresses de contact pour notre ville :

Association des habitants de Louvain-La-Neuve
Président : Jean-Pierre Hubens
Place des Giroflées, 8
1348 Louvain-La-Neuve
Tél. 418413

Commune libre de Seroulx
Président : Gérard Delforge
Rue aux Fleurs, 7
1341 Cérroux-Mousty
Tél. 614041

Comité du quartier du Bon Air
Président : Michel Pirson
Rue Coppens, 11
1341 Cérroux-Mousty
Tél. 611059

Association des habitants du Petit-Ry
Président : André Nisez
Av. Huyberechts, 39
1340 Ottignies
Tél. 416818

Comité de défense de la rue de Franquénies
Président : Jean Michel Patte
Rue de Franquénies, 59
1340 Ottignies
Tél. 416058

Comité de défense du Bois des Rêves
(non communiqué)

A.R.B.R.E.
Président : Marcel Vastesaegeer
Rue du Morimont, 66
1341 Cérroux-Mousty
Tél. 413533

Comité de quartier Chapelle aux Sabots
Présidente : Monique Laduron
Av. des Hirondelles, 84
1341 Cérroux-Mousty

Comité du Quartier Jurdant
Président : André Lambert
Av. Jurdant, 8
1340 Ottignies
Tél. 41 87 86

CGER VOTRE ARGENT
24 H SUR 24 !!!

Grâce au nouveau BANCONTACT sis au 5, Place du Centenaire à Ottignies

Carte BANCONTACT gratuite pour les moins de 21 ans

Lettre ouverte aux associations

En 1984 le Bulletin Communal a été publié régulièrement tous les trois mois. Grâce à la collaboration de nos correspondants occasionnels, nous avons pu diffuser les activités des associations dans toutes les boîtes aux lettres de l'entité.

Il est donc évident que nous apprécions les relations ainsi établies entre les différents responsables de groupements locaux et notre rédaction. Nous serions très heureux de pouvoir les maintenir et en établir de nouvelles.

Si vous nous faites l'amitié de nous envoyer vos textes, permettez-nous d'attirer votre attention sur le fait qu'ils ne devraient pas dépasser dix lignes dactylographiées de 65 caractères chacune. Vous pouvez également joindre une illustration à votre communiqué.

Au cas où un problème particulier se présenterait, n'hésitez pas à prendre contact, soit avec Mr Jean de Fays, Echevin de l'Information, soit avec le Secrétariat de Rédaction qui sont à votre entière disposition.

Nous sommes persuadés que, grâce à votre efficace collaboration, nous pourrions continuer à diffuser une information très appréciée par nos lecteurs.

Le « BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL »

(Vous trouverez d'autre part la date des prochaines parutions)

Avis aux responsables d'associations

Pour faire partie d'une Commission Communale Consultative (il en existe neuf !), il faut être agréé en introduisant la demande auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nous rappelons que seuls les groupements agréés ont la possibilité d'être subsidiés par l'Administration Communale.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à :

Mr. Jean de Fays,
échevin de la Participation,
Sentier du Biéreau 7
Tél. 41 81 75

Secrétariat Communal,
Tél. 41 40 72

Cultes

A Louvain-La-Neuve

L'Eglise Saint-François,
une église-maison

Attendue depuis 12 ans, la nouvelle église St-François d'Assise a ouvert ses portes le dimanche 7 octobre dernier, (celui qui suit la fête de St-François).

C'est l'abbé Thysmans, curé de la paroisse, qui a accueilli la foule évaluée à un millier de personnes. La messe de dédicace fut concélébrée par le Cardinal Danneels, archevêque de Malines-Bruxelles, assisté par Mgr Vancottem, évêque auxiliaire du Brabant Wallon et d'autres dignitaires ecclésiastiques de Wallonie ainsi que Mgr Pedroni, nonce apostolique.

L'Eglise St-François n'est ni plus grande ni plus petite que les autres bâtiments du site : c'est une église-maison. C'est-à-dire qu'elle est présente, non par l'importance de son volume, mais par sa forme qui la différencie des autres constructions. Nous vous en donnons une brève description dans l'encadré ci-dessous :



L'église Saint-François
au cœur de Louvain-la-Neuve

Eglise St-François d'Assise

Architecte : Jean Cosse

A l'accueil :

— Statue de la Vierge Marie (Sedes Sapientiae, patronne de l'UCL), œuvre du XII^e s.

— Saint-François, patron de l'église, représenté dans une céramique de l'artiste brabançon Max Van der Linden

A l'intérieur :

— Crucifix du XV^e s., œuvre d'un sculpteur de la région mosane placée à l'arrière de l'autel

— Croix-icône de St-François : œuvre de Giuseppe Papetti

Le clocher : son dessin s'inspire des mains tendues vers le ciel

— la croix fut forgée au XV^e s., époque de la fondation de l'U.C.L.

— les céramiques sont de François Minne

— les 4 cloches dédiées aux évangélistes ont été bénies le dimanche 9 septembre après-midi :

Jean pèse 340 kg et est accordée en Si

Luc pèse 600 kg et donne le La dièse

Marc pèse 810 kg et est accordée en Sol dièse

Matthieu pèse 1150 kg et sonne le Mi

Les parrains et marraines de ces cloches sont les enfants et les jeunes habitant la paroisse qui ont été confirmés durant ces dernières années. Ils ont signé les cloches mais comme leur nom s'effacera assez vite, un parchemin a été réalisé pour immortaliser cet acte.

Jardins Service

Entreprise espaces verts

Création - Réalisation - Entretien

Pépinières :

Vaste choix arbustes - conifères
vivaces - rosiers - fruitiers...

à partir du 10 décembre :
nos sapins de Noël en mottes

Rue Haulotte 27

1342 Limelette

Tél. 010/41 41 63

Votre Traiteur

« Le Goeland »

Menus de fêtes

(Poisson, viande, gibier)

3 services
+ zakouskis
+ dessert

650 Frs

Sur réservation

Grand'Rue 9
Louvain-la-Neuve

Tél. 010/41 74 26
68 95 96



EXPO CARRELAGES

PRIX DE GROS

Ouvert du mardi au vendredi

de 10 h. à 12 h.

de 14 h. à 18 h.

Samedi de 10 h. à 16 h.

T.V.A. 693.016.59

Ottignies

Av. des Combattants 81

Tél. : 010/41 54 15

PIERSON
C'est BON



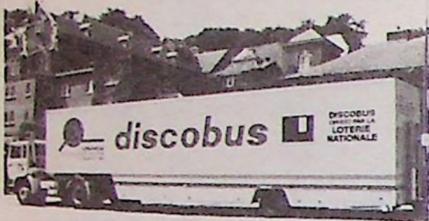
010/41.42.43

Culture

Tous les vendredis, sur le parking du Douaire :

Le Discobus

une Médiathèque sur roulettes



DNB

Le discobus sur le parking du Douaire, tous les vendredis à 15 h.

Les résultats du service assuré par le Discobus se sont améliorés au cours de l'exercice 83/84. En effet, il a été prêté 1.487 disques et musicassettes contre 1.351 au cours de la saison précédente.

Nous rappelons que le Discobus stationne tous les vendredis sur le parking du Douaire de 15 à 16 h.

Il met à votre disposition : une discothèque, des musicassettes, des diapos, des vidéocassettes et une collection de « Compact disc ».

Avis aux enseignants

Grâce à un accord intervenu entre le Ministère de l'Education Nationale et la Médiathèque de la Communauté française de Belgique asbl, tous les enseignants des établissements scolaires pourront obtenir une cotisation gratuite en s'adressant directement au service de prêt.

Renseignements : Tél. 081/226284

Médiathèque de Louvain-La-Neuve

Située au n° 32 de la Grand'Rue, la Médiathèque est ouverte :

Lu, Ve et Sa de 10 à 18 h.
Ma et Me de 10 à 19 h.

Attention ! Fermé le Jeudi.

CGERE VOTRE ARGENT
24 H SUR 24 !!

Grâce au nouveau BANCONTACT sis au 5, Place du Centenaire à Ottignies

Carte BANCONTACT gratuite pour les moins de 21 ans

Plumes Romanes

Le samedi 13 octobre, l'association « Plumes Romanes » a tenu sa réunion mensuelle au Centre Culturel — Salle Maurice Carême. Au cours de cette assemblée fut élu à l'unanimité le nouveau comité qui se compose comme suit :

Liliane Toussaint (présidente)
Gilberte Fries L'Hoir (vice-présidente)
Jacqueline Gillain (récitante)
Gerard Pinsart (trésorier)

Les membres de « Plumes Romanes » ont participé au troisième cabaret-rencontre qui a eu lieu le samedi 20 octobre à la Ferme de Froidmont avec des textes de E. Bothy, G. Fries L'Hoir, G. Boudart, L. Gerday, G. Pinsart, G. Toussaint, L. Toussaint, M. Vandekerchove sur le thème « La Chèvre de Monsieur Seguin ou les surprises d'une liberté provisoire ». Cette soirée a rencontré un très vif succès.

Musée de Louvain-La-Neuve

Programme des expositions pour 1985

Février :

- la procession « du Car d'Or »
- les Enceintes urbaines en Hainaut (gravures)

Mars :

- Bernard Villers et Reiner Tapesser

Avril-Mai :

- Le design du Potier

Mai-Juin :

- Bis-Art (2^e édition)

Septembre-Octobre :

- Patrimoine Musical européen

Décembre :

- Néon : 10^e Anniversaire

Renseignements :

Tel. 434841, 45 et 47

Pâques

au mois de janvier ???

Pâques tomberait-il au mois de janvier cette année ? On pourrait le croire en lisant le calendrier du Centre Culturel qui nous propose les 16 — 17 et 19 janvier « Joyeuses Pâques ».

Cette amusante comédie de J. Poiret sera présentée dans une brillante distribution comportant entre autres : Serge Michel — Christiane Lenain — Claude Vignot — Louise Rocco — Michel de Hertogh, etc...

Cela nous promet une soirée de rire et de détente sous l'égide du théâtre des Galeries. Un rendez-vous que ne voudront pas manquer tous ceux qui veulent oublier pour un soir les soucis de l'heure.

La location est ouverte. Tél. 41 44 35

PAPETERIE

« Le Script »

- Fournitures de bureau
- Articles pour étudiants et écoliers
- Carterie - gadgets



Centre Commercial du Douaire
1340 Ottignies
Tél. : 010/41 19 19

Traiteur « Petit-Ry »

Alain Pigeolet

Organise : banquets - cocktails
inaugurations - soirées - mariages

Location de matériel

Devis gratuit

Av. des Peupliers 90
1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
Tél. 010/41 60 18

Académie Intercommunale UN BRILLANT PALMARES



BCO

L'immeuble de l'avenue des Combattants où sont installés les locaux de l'Académie de Musique

L'Académie Intercommunale de Musique et de Déclamation a procédé, au courant du mois d'octobre, à la distribution des prix pour l'année scolaire écoulée.

Le palmarès nous permet de constater combien est encourageant l'apprentissage de la musique dans cette école possédant un corps professoral de très grande valeur.

Trois élèves du cours de piano (prof. Noël et Brion) obtiennent 93 % des points et entrent au Conservatoire : Anouk Smeesters, Cécile Brion et Marie Pascale De Coster.

Deux élèves ont obtenu la médaille du Gouvernement : Pierrette Laffineuse (chant) et Bernard Delfosse (trompette).

Frédéric d'Ursel (violon) a obtenu l'archet en argent du Prix Pierre Patigny.

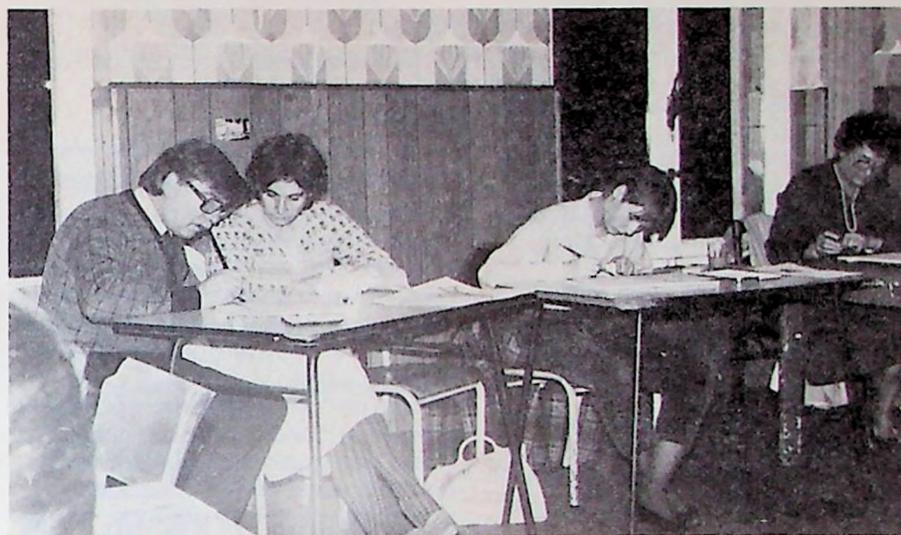
Nous notons encore que M.-P. De Coster a participé au Concours Pro Civitate et a été retenue pour la finale.

L'Atelier d'Art de Mousty

Créé en septembre dans les locaux de la Maison Paroissiale, Place de l'Eglise, 7 à Mousty, l'Atelier d'Art a connu un réel succès dès son ouverture.

On voit ici une partie de la classe d'aquarelle pendant le cours qui se donne chaque mercredi entre 17 et 21 h.

(Rens. : Vic Vanderbecq.
Tél. 067/646224)



BCO

Du côté des bibliothèques publiques

Voici un an déjà que les bibliothèques de Culture Générale de Mousty et Louvain-La-Neuve se sont associées par une convention de collaboration en vue de coordonner leurs efforts pour améliorer le service de la lecture publique à Ottignies-Louvain-La-Neuve.

Grâce à l'appui des autorités communales, et à la mise à disposition de personnel CST, les deux bibliothèques sont désormais accessibles tous les jours ouvrables, de nouvelles acquisitions viennent régulièrement enrichir les collections de livres existantes et ce, dans les domaines les plus divers : littérature classique et contemporaine, romans policiers, bandes dessinées, livres pour enfants, mais également histoire, géographie, sciences sociales et autres ouvrages de culture générale pour les adultes soucieux de parfaire leurs connaissances et les jeunes en recherche de documentation scolaire.

Des progrès très sensibles ont pu être enregistrés dans la fréquentation des 2 bibliothèques, et ceci ne devrait être que l'amorce d'un mouvement plus large qui leur permettrait de bénéficier de tous les avantages réservés par la Communauté Française aux bibliothèques se conformant au décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture.

Fréquenter les bibliothèques, c'est les aider à remplir leur rôle, alors n'hésitez pas !

Bibliothèque de culture générale de Louvain-La-Neuve
Grand-Place, 45
(Parking Grand-Place ou Agora)
1348 Louvain-La-Neuve
Tél. 432859

Jours et heures d'ouverture :

Lu, Ma, Ve	de 10 à 18 h.
Me, Je	de 11 à 19 h.
Sa	de 10 à 14 h.

Bibliothèque de culture générale de Mousty
Place de l'Eglise, 7
1341 Céroux-Mousty
Tél. 413690

Jours et heures d'ouverture :

Lu, Ma, Je	de 15 à 18 h.
Me	de 14 à 18 h.
Ve	de 15 à 19 h.
Sa	de 10 à 13 h.



Fargeat-Dumoulin sprl

Produits pétroliers
Location de containers

Avenue Lambermont 8
1342 Limelette
Tél. 010/413324 - 417027



1984 — Année de la Sécurité Routière

Lors d'une conférence de presse organisée le 14 mars dernier, le Ministre des Communications a procédé à l'ouverture officielle de l'Année de la Sécurité Routière.

Mais notre ville qui, depuis de nombreuses années, a été confrontée avec des problèmes de cet ordre n'a pas attendu 1984 pour mettre en place une infrastructure adaptée et adopter des règlements adéquats.

Sans remonter au-delà des deux dernières années, nous pouvons résumer ainsi les améliorations apportées en matière de sécurité routière :

— ouverture d'un échevinat de la participation en vue d'aller à la rencontre des suggestions émises par les Comités de Quartiers et de Défense.

— mise en place de différentes mesures préventives telles que l'organisation de journées « portes ouvertes » par la Police communale.

— élaboration et mise en place de la priorité de droite absolue, ainsi que la création de zones résidentielles ou agglomérées (notamment à Louvain-La-Neuve)

— protection des carrefours dangereux et de certains trottoirs ainsi que l'aménagement de sentiers alternatifs permettant l'évitement des voiries à grande circulation, mise en place de ralentisseurs de vitesse

— pour les cyclistes : remise en état et projet d'ouverture de plusieurs pistes cyclables aménagées en site propre

— en ce qui concerne la protection des enfants, il a été créé plusieurs plaines de jeux isolées de la circulation

Après la clôture de l'année de la sécurité routière, les initiatives ne vont pas s'arrêter là.

Il existe déjà quelques projets que nous pouvons dévoiler :

— création de nouveaux îlots directionnels

— réaménagement complet de l'avenue van de Walle (Petit-Ry) avec trottoirs et parkings

— élimination progressive des entraves à la circulation sur les trottoirs

— appui logistique à la campagne de formation organisée par la section locale de la Croix Rouge sur le thème « Apprenez le geste qui sauve » (voir information complète sous la rubrique « Santé » et notre affichette publiée en dernière page).

D'autre part, il est également projeté la délivrance d'une plaque distinctive aux personnes qualifiées pour donner les premiers soins en cas d'accident survenant sur la voie publique. Médecins, infirmières, secouristes et ambulanciers pourront l'apposer sur la façade de leur immeuble.

Un arbre pour Amnesty International

Dans le cadre de la campagne organisée par Amnesty International contre la torture, le Comité local dirigé par Monique Delalin a planté un bouleau dans un îlot de verdure situé aux abords de la Ferme du Douaire.

Les feuilles de cet arbre symbolisent les lettres adressées aux différents gouvernements pour manifester l'opposition de chacun aux tortures subies par les prisonniers politiques.

Adresse de contact :
Grand'Rue, 54 (L.L.N.)
Tél. 434385 - 432688
225857 (le soir)

Une première en Wallonie : La Rencontre des Comités d'Habitants

La première grande rencontre des Comités de Quartiers de Wallonie et de Bruxelles s'est clôturée le dimanche 28 octobre à Louvain-La-Neuve.

Dans l'assemblée on remarquait notamment la présence de quelques édiles communaux de notre ville dont Mr Jean de Fays, échevin de la Participation.

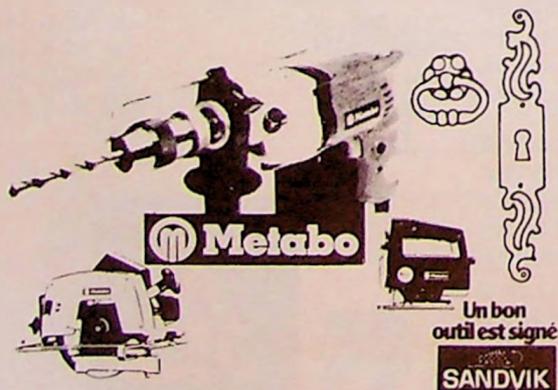
En conclusion des débats on pourrait dire que les Comités souhaitent davantage participer aux travaux des Commissions consultatives communales et associer les citoyens aux Conseils communaux en y instaurant par exemple un droit d'interpellation du public.

Les organisateurs ont également souligné l'importance de l'information : grande presse, vidéo mais aussi boutique urbaine, journaux communaux officiels... Ils ont enfin insisté sur l'importance des contre-projets qui permettent de montrer que les projets des autorités locales ne sont pas les seuls techniquement valables.

A la cimaise de la Salle des Mariages : Un pastel de A. M. Chauchoy

A l'occasion de la visite faite, à notre ville au cours des Fêtes de Wallonie par une délégation de Jassans-Riotier conduite par son Maire Mr Colombel, une œuvre de l'artiste jassanaise Anne-Marie Chauchoy fut remise aux autorités locales.

Ce pastel évoquant le souvenir de Mr Fournet sera placé dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville.



serrurerie décorative de style

perceuses, scies et meuleuses toujours en promotion !

tout l'outillage Metabo pour le travail du bois !

tout l'outillage de qualité pour le jardinage !

toute la serrurerie décorative de style !

toutes les nouveautés pour les bricoleurs !

toute la nouvelle gamme de perceuses Metabo avec variateur électronique !

toujours les meilleurs prix et les bons conseils !

MELAIN

Rue des Deux Ponts, 17-19
1340 Ottignies
Tél. : 010/41 41 61

Hommage au Professeur Woitrin véritable entrepreneur universitaire



Dave

Le prof. M. Woitrin ;
le goût des innovations possibles

Le samedi 29 septembre, la communauté de Louvain-La-Neuve a exprimé toute sa gratitude au Professeur Michel Woitrin, Administrateur Général de l'U.C.L. admis à la retraite à la date du 31 octobre 1984.

Une plaque commémorative rappelle l'œuvre entreprise sur le site par celui qui eut la vision des innovations possibles et le goût du risque suffisant pour en prendre l'initiative et permettre à l'U.C.L. de relever le défi du déménagement.

Au cours de la cérémonie d'ouverture de l'Année Académique, le Cardinal Danneels a remis au Professeur Woitrin les insignes de Commandeur de l'Ordre de Saint Sylvestre en reconnaissance de l'œuvre effectuée par celui qui fut de 1963 à 1984, un véritable entrepreneur universitaire.

C'est au cours de cette cérémonie également que fut annoncée la création de la « Fondation Michel Woitrin » patronnée par les plus hautes autorités du pays et présidée par le Professeur Ph. de Woot de Trixhe (tél. 41 29 19).

Il serait injuste de ne pas associer à cet hommage le Recteur Massaux qui est l'âme de l'Alma Mater et le Bourgmestre du Monceau sans qui l'U.C.L. n'aurait jamais vu le jour dans notre ville.



Coiffure Monique
Rue Chapelle aux Sabots 20
Limauges
Tél. 010/612433

- Spécialité : Brushing
- Dépositaire des produits du Dr. Renaud

Fermé lundi et mercredi après-midi

Bienvenue à Mr Jean Moulart, nouvel administrateur général de l'U.C.L.



Michaux

Mr Jean Moulart succède au Professeur Woitrin en qualité d'Administrateur général de l'Alma Mater. Il fut appelé à l'U.C.L. dans le contexte du dédoublement entrepris à partir de 1966.

En 1970 il occupa les fonctions de Chef de Cabinet de son prédécesseur. Discret et efficace, il a participé de près aux problèmes posés par le transfert.

Cet ancien docteur en droit aura à poursuivre l'œuvre du Professeur Woitrin tout en veillant à la mise en place des nouvelles structures de l'administration de l'Université.

Un vieux rêve d'enfant : Paul Delvaux, Chef de Gare honoraire

Une vie réussie est un rêve d'enfant réalisé dans l'âge mûr. C'est ce qui est arrivé à l'artiste-peintre Paul Delvaux le 28 novembre dernier. Ce jour-là, celui qui, à l'âge de 10 ans, rêvait de devenir chef de gare à Ottignies, fut coiffé par le Ministre des Communications du fameux képi tant convoité. A 87 ans, l'artiste avait fait le voyage de St-Idesbald à Ottignies-Louvain-La-Neuve non seulement pour recevoir l'insigne de sa nouvelle fonction honorifique mais aussi pour inaugurer, en gare de Louvain-La-Neuve, une exposition permanente de reproductions des trente gares peintes par Paul Delvaux au cours de sa longue carrière. Cette exposition est complétée par des explications manuscrites rédigées par le peintre.



Dave

Paul Delvaux en chef de gare :
un vieux rêve enfin réalisé

Clôtures DETHY sprl

Avenue Albert 1^{er} 33
1342 Limelette
Tél. 010/415088

Distributeur reconnu Bekaert

Piquets en fer plastifié, bois, béton, caoutchouc

Treillis en tous genres, plastifié et galvanisé

Accessoires pour clôtures électriques

Clapiers - Chenils

Remise à domicile

Léon et Valérie au cœur du site universitaire



Dave

C'est fait. Depuis le 11 octobre dernier notre ville s'est enrichie d'une fontaine dominée par un bronze représentant un étudiant et une étudiante se penchant sur des notes de cours.

Érigée à l'entrée de la Place de l'Université elle est due au ciseau de M^{elle} Geneviève Warny, étudiante tournaise à Louvain-La-Neuve.

Elle a été offerte par un mécène américain le Dr D.H. Ryan, industriel qui se passionne pour le phénomène de Louvain-La-Neuve.

Souhaitons que cette fontaine (surveillée en permanence par une caméra !) devienne un lieu de rencontre qui contribuera au maintien de la qualité de la vie sur le site universitaire.

En suivant les séances du Conseil Communal

Séance du 5 septembre

L'Assemblée émet un avis favorable sur le compte 1983 de différentes Fabriques d'églises.

Elle approuve l'horaire des garderies et surveillances dans les groupes scolaires communaux. Cet horaire a été communiqué aux parents concernés.

Il est également décidé de fixer le prix de la liste électorale à la somme de 7.500 francs. Les associations politiques obtiennent la gratuité mais cet avantage est limité à 2 exemplaires.

Le Conseil décide d'octroyer la gratuité de 100 hl. d'eau aux chefs de familles dont le ménage comprend 3 enfants à charge (date limite pour les demandes : 30.11.84). Il accorde également une ristourne sur le montant des factures de consommation d'eau et d'électricité (500 frs sur chaque) pour les personnes à revenus modestes (date limite pour les demandes : 30.11.84 — avis publiés dans la presse locale).

Il décide également l'acquisition de la « Salle des Vis Tchapias » située rue Montagne du Stimont.

Enfin il demande au Ministre de l'Éducation nationale d'envisager favorablement la mise à l'étude de l'extension de l'Athénée Royal sur des terrains réservés à cet effet et situés sur le site universitaire.

Séance du 16 octobre

Mr le Président remet les diplômes de Lauréat du Travail à MM. Guy Zyde (av. Montgomery, 11) et André Daxhellet (r. de la Vallée, 29).

L'Assemblée approuve le projet d'aménagement des abords de l'église St-Remy à réaliser dans le cadre des festivités de son 200^e anniversaire.

Elle approuve le projet d'aménagement d'un local ONEm à la rue du Moulin (ancien lavoir Palace).

Le Conseil Communal adopte définitivement les plans particuliers d'aménagement suivants : Douaire, Centenaire, Monument et Centre de Mousty.

Il approuve le compte communal 1983 ainsi que l'octroi aux conseillers communaux d'un jeton de présence de 1.050 frs.

G. NOEL

Maison fondée en 1920

Avenue Albert 1^{er} 43
1342 Limelette
Tél. 010/413190

- Vente et réparation du matériel agricole et horticole
- Travaux de soudure et vente fer au détail
- vente huile Castrol

L'Imprimerie J. Dieu-Brichart

*vous souhaite un Joyeux Noël
et une Bonne Année 1985*

Chaussée de la Croix 47
1340 Ottignies
Tél. 010/415024

Séance du 6 novembre

En début de séance Mr le Bourgmestre remet les diplômes de Lauréat du Travail à MM. Bernard Wittesprote (av. des Fauvettes, 5) et Pierre Grolaux (r. des Renoncules, 17) ainsi qu'à Mme Marguerite Lippens (r. de la Fontaine, 2) qui fut, en 1944, la première femme à le congratuler lors de la Libération d'Ottignies.

Le Conseil approuve le compte 1983 du CPAS ainsi que la fusion administrative de l'école communale maternelle du Buston avec celle de l'avenue de Jassans.

Il approuve une augmentation du tarif de l'eau. A partir du 1^{er} octobre 1984 l'usager paiera l'eau de la distribution 5,90 frs au mètre cube plus cher (soit 32 frs au lieu de 26,10 frs).

Séance du 4 décembre

Le Conseil Communal a voté le règlement ci-dessous dans une perspective d'élargissement de la participation des citoyens à la gestion de notre ville.

Règlement d'interpellation du public.

Le Conseil Communal réuni en séance publique ;

Considérant qu'il est de bonne gestion communale de s'entourer de tous renseignements et avis pouvant éclairer le Conseil Communal dans l'accomplissement de sa tâche ;

Considérant que des citoyens peuvent désirer exprimer une opinion ou un avis au sujet d'un point traité ou non à une séance du Conseil Communal, sans nécessairement confier leur opinion ou leur avis à un membre du Conseil ;

Considérant toutefois que ce droit d'interpellation du public doit être soumis à certaines règles, faute de quoi ces séances, précédant celles du Conseil Communal, risquent de sombrer dans l'anarchie ;

Considérant qu'il paraît souhaitable de revoir cette décision à l'issue d'une période d'essai ;

DECIDE :

Article 1.

Avant l'ouverture de la séance publique du Conseil Communal, un temps d'interpellation d'un quart d'heure sera réservé au public.

Trois interventions au plus, pourront être prévues par séance, chacune de ces interventions, y compris la réponse, ne pouvant dépasser cinq minutes.

Article 2.

L'interpellation devra être faite dans l'intérêt général et concerner la commune ou ses habitants. Elle ne pourra porter sur des cas personnels et devra entrer dans les compétences du Conseil Communal telles que définies par la loi communale.

Article 3.

La demande d'interpellation écrite, pourra être remise ou envoyée au Secrétariat Communal à tout moment, mais au moins 10 jours francs avant une séance, pour pouvoir être prise en considération à cette séance.

La demande mentionnera l'identité de l'interpellant et, éventuellement, s'il est mandaté, le nom du groupement, de l'association, du quartier ou du club qui le mandate.

Un dossier contenant toutes les demandes d'interpellation introduites sera mis à la disposition des conseillers communaux en même temps que les dossiers concernant les points mis à l'ordre du jour du Conseil.

Article 4.

Toute personne inscrite au registre de la population pourra introduire une interpellation. L'acceptation des interventions sera décidée par le Collège des Bourgmestre et Echevins, au cours de la séance de fixation de l'ordre du jour du Conseil Communal.

Le choix des interpellations se fera uniquement en fonction de la date de réception, sauf si le cas exposé nécessite le bénéfice de l'urgence. Un même intervenant ne pourra être entendu plus d'une fois tous les trois mois, et une même question ne pourra être posée plus de deux fois en un an.

Article 5.

Lorsqu'une demande est retenue, l'intéressé sera avisé par écrit quatre jours francs avant la séance du Conseil Communal.

Article 6.

Les articles de la loi communale relatifs aux réunions du Conseil Communal et le règlement d'ordre intérieur seront également d'application lors du temps d'interpellation précédant la séance publique.

Article 7.

Le présent règlement sera communiqué pour information à la population par la voie du Bulletin Communal.

Article 8.

La présente délibération sera maintenue, amendée ou supprimée après une période d'essai d'un an.

Restaurant

« La Grange »

Scavée du Biéreau 2 - Louvain-la-Neuve
Tél. : 41 88 09

Apéritif St-Sylvestre

Emincé de Saumon fumé sur Canapé
ou
Foie gras au Vieux Porto

Coulis d'Ecrevisses à l'Armagnac
ou
Velouté Agnès Sorel

Cassolette Fruits de Mer gratinée Nantua
ou
Timbale de Ris de Veau financière

Contre Filet Marchand de Vin
ou
Magret de Canard aux Fruits

Croquettes

Ronde des Fromages

Le Cœur glacé de la St-Sylvestre

Moka

1/2 Pinot gris
1/2 Grignolino

**Minuit !
Spumante offert par le Patron**

Prix TTC : 2.350 frs



ELECTRONIZET sprl

Avenue Albert Einstein 13
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 010/41 89 13 - 41 89 14

**Tout le matériel
électrique
pour l'industrie
et le bâtiment**

pour le particulier et l'entrepreneur
des conseils de techniciens expérimentés

Notre but : bien vous servir
et puis... des prix

Echos des Commissions

Culture :

Lors d'une réunion de la sous-commission il a été proposé que l'Administration Communale coordonne les contacts entre les différents groupements musicaux de l'entité afin d'établir un programme d'activités dans le cadre de « 1985, Année de la Musique ».

Lors de la réunion du 11 octobre, les membres de la Commission ont procédé à la répartition des subsides de la manière suivante :

	Subsides
Philharmonie Concordia	17.500
Orchestre à cordes	7.500
P.A.C.	5.000
Fanfare St-Jean des Bois	12.500
Chorale St-Remy	17.500
T.V. Com	17.500
Chorale Limelette	5.000
La Fourmi	7.500
Photo Mousty	7.500
Chorale Ritournelle	5.000
Le Petit Pot	5.000
La Saltarelle	5.000
Culture au Présent	5.000
Badinerie	5.000
Chorale La Musette	5.000
L'Omnibus	7.500
Concerts de Midi	5.000
Ludothèque Mousty	15.000
Ludothèque L.L.N.	15.000
Bibliothèque Clinique	7.500
CCO	10.000
AWACLO	7.500
Le Sycomore	5.000
Total	200.000

Tiers-Monde :

Lors de la réunion du 12 octobre, la Commission a examiné les projets d'aide aux pays en voie de développement (2^e partie).

L'ensemble de ces projets a été soumis au Collège qui en a retenu deux :

— celui de la Communauté « Santa Isabel » au Nicaragua, présenté par Oxfam : il vise à augmenter la production agricole par la création de terres de culture, la mise en place d'une infrastructure et l'achat d'un tracteur et d'une charrue. Parallèlement on mettra sur pied un élevage bovin.

La Communauté est située à 50 km au N.E. de Jinotega. Elle s'étend à l'altitude moyenne de 1.000 m. sur une superficie de 256 ha.

— celui de la Communauté de Nyakatsimo en Ouganda, présenté par les « Amis du Père Damien » : il vise au financement d'un système de stockage des médicaments destinés au dispensaire récemment construit et au forage de puits pour l'adduction d'eau potable.

Nyakatsimo est situé à l'ouest de l'Ouganda (ancienne colonie anglaise) proche du Ruanda et du Zaïre.



Famille et Affaires sociales :

Le 15 octobre, en début de réunion, Jacques Otlet, Président de la Commission, a porté à la connaissance des membres la décision suivante :

Vu la modicité des sommes réparties les années précédentes ainsi que la difficulté d'établir pour cette année encore des critères de répartition objectifs des associations de la ville, les Associations représentées au sein de la Commission ont décidé, à titre exceptionnel, le report du subside global, à savoir 100.000 frs, sur un seul de leurs membres : La Fondation Riou.

Finances

La Commission s'est réunie le 21 septembre et a pris connaissance du compte communal 1983 qui se clôture par un mali de 39.469.210 frs au général mais présente un solde comptable de 86.766.497 frs.

La Commission passe ensuite à l'examen des modifications budgétaires introduites pour l'année 1984.

TOI

**ON T'ATTEND
au RUGBY
Ottignies Club**

ECOLE A PARTIR DE 7 ANS ☎ 010/612791
SENIORS JUSQUE 77 ANS ☎ 010.614099

Sports :

Au cours de la réunion du 4 octobre la Commission a proposé la répartition des subsides aux Sociétés sportives de l'entité de la manière suivante :

Le Rebond, basket féminin	12.200
B.C.O./M.S.G., basket	12.100
Smashing Girls Ottignies, volley	29.800
Volley Club Ottintois	9.800
C.S. Dyle, athlétisme	26.800
Charlie Brown Ottignies, Mini-foot	9.800
Judo Club d'Ottignies	5.800
Cercle Tennis de Table L.L.N.	1.600
La Prime Escrime	5.700
Blocry Badmington	5.700
G.A.R.S.	10.300
Rugby Ottignies Club, R.O.C.	3.500
Francs Archers Ottignies	5.000
Tennis Club de Lauzelle	30.000
Ecole de Plongée Ottignies	8.400
Cercle Natation Ottignies Blocry	17.800
Cercle Equestre pour Handicapés	5.700
Total	200.000



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve Comité des Fêtes

Concours de chars et de groupes

Généralités

Le Comité des Fêtes organise à l'occasion de la kermesse 1985, un grand concours de chars et de groupes ; celui-ci aura lieu le dimanche 23 juin 1985. Il est ouvert à tous les groupements.

Prix

Le concours est doté de dizaines de milliers de frs de prix dont un premier prix en espèces de quinze mille frs. Un prix spécial sera attribué au groupe ou char évoquant le mieux que 1985 est l'année de la musique.

Thème

Aucun thème n'est imposé. La publicité commerciale ou politique est interdite. Les concurrents veilleront lors de leur réalisation à ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs ou aux convictions philosophiques de chacun.

Inscription

L'inscription doit se faire obligatoirement au verso de ce formulaire. Celui-ci **lisiblement** et **complètement** rempli devra parvenir pour le 31 mars 1985 au Secrétaire du Comité :

André Lienard - 6 rue du Ruisseau - 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve - Tél. 010/41 54 11.

L'enveloppe portera la mention : Concours 23.06.85.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés chez les membres du Comité. Aucune correspondance ne sera échangée pour le concours.

Réalisation

Il est permis aux associations sportives, culturelles ou autres de faire la promotion du but poursuivi par leur association et ce notamment par leur char, groupe et par la distribution au public de prospectus. Sont évidemment permis (à titre exemplatif) : les chars ou groupes à thème folklorique, historique, sportif ou culturel.

Spécifications techniques

Les concurrents devront veiller lors de la réalisation au respect scrupuleux des points suivants : Hauteur max. 3 m. Largeur max. 2,50 m. Les chars doivent en toutes circonstances être contrôlés par leur conducteur et ce tant du point de vue stabilité que de direction ou de freinage.

Déroulement de l'épreuve

Le cortège des concurrents partira d'un point donné pour parcourir les rues de la ville par un itinéraire établi par le comité et viendra se ranger à l'emplacement où aura lieu la délibération finale du Jury. Les renseignements complémentaires tels que lieu et heure de départ, itinéraire, etc... seront précisés ultérieurement.

Critères de jugement : (entre autres)

Aspect esthétique, réaction du public, nombre de participants, thème choisi, technique et valeur de la réalisation, valeur d'ensemble. Entrera également en ligne de compte, l'aptitude des concurrents à faire participer activement le public.

Proclamation des résultats

Elle aura lieu le 23 juin à une heure et à un endroit qui seront portés ultérieurement à la connaissance de tous.

Très important

Le Comité organisateur se réserve le droit :

- 1/ de refuser le droit de participation à un groupe ou char qui ne satisferait pas à l'une ou à plusieurs clauses du présent règlement ;
- 2/ de limiter le nombre de concurrents ; dans ce cas, la date d'inscription serait le seul critère retenu.

Du fait de leur participation, les concurrents s'engagent à :

- respecter scrupuleusement le règlement du présent concours ;
- suivre les directives qui leur seront données et ce, sans vaines discussions ;
- renoncer à un quelconque recours contre les membres du Comité organisateur ou du jury.

Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

Concours de chars et de groupes du dimanche 23 juin 1985

Formulaire d'inscription

Dénomination du groupement (éventuellement) :

Nom et prénoms du responsable :

Adresse complète :

Téléphone :

Présente le groupe* - le char* dénommé :

Dimensions du char (éventuellement) :

Hauteur totale

Longueur

Largeur

Thème présenté :

Nombre (approximatif) de participants :

Travestis

Non travestis

Le soussigné _____ responsable du groupe ou char ci-dessus désigné
s'engage à participer avec ce groupe* - ce char* au concours du 23 juin 1985 à Ottignies-Louvain-la-Neuve.
Cette participation est entièrement gratuite.

Fait à

le

198

Le responsable (signature)

Jeunes

Enseignement : Restructuration et Capital périodes

La rentrée scolaire de septembre 1984 s'est effectuée sous un triple signe : la dénatalité, la restructuration et l'application du capital périodes.

Le phénomène de dénatalité, compensé par l'arrivée de nouveaux habitants dans notre ville, ne s'est guère fait ressentir. En effet, le nombre d'inscriptions pour les écoles gardiennes s'élève à ce jour à 479, pour les écoles primaires, à 429. Dois-je dire combien ce résultat est réconfortant pour notre administration mais aussi pour nos enseignants qui trouvent là une marque concrète de confiance.

La restructuration et le capital périodes, thèmes de la circulaire ministérielle du 30 juillet 1984, ont fait couler beaucoup d'encre. Tant de cris d'alarme avaient précédé sa parution que nous en redoutions les effets.

En fin de compte, les écoles communales d'Ottignies ont bénéficié du nouveau système.

Restructuration :

Ecoles gardiennes :
L'école des Hirondelles (10 élèves) disparaît et est réabsorbée, sans perte d'emploi, par l'école de Limauges toute proche.
Les écoles de Jassans et du Buston seront fusionnées administrativement, sans perte d'emploi sauf un titre de chef d'école.

Ecoles primaires :
Aucune incidence.

Capital périodes :

Enseignement gardien :
La rentrée, très favorable se traduit par l'ouverture de trois nouvelles classes. Engagement de six institutrices maternelles dont trois à mi-temps (emplois subsidiés par l'Etat).

Enseignement primaire :
Là encore ouverture de deux nouvelles classes. Engagement de trois institutrices primaires dont une à temps partiel et d'un professeur d'éducation physique (emplois subsidiés par l'Etat).

Il va sans dire que cette situation réjouissante en soi a créé des problè-

mes de locaux à résoudre au pied levé, dès le premier octobre. Chacun y a mis du sien, enseignants, bonne volonté des parents et, bien entendu, effort communal.

Celui-ci se traduit par des projets déjà en cours :

- 1) acquisition d'un immeuble rue de la Station à Mousty comme solution d'attente pendant que s'élabore le projet d'agrandissement de l'école des Coquerées (la plus surpeuplée).
- 2) récupération, en son temps, de pavillons de l'école de Blocry pour les redistribuer là où le besoin s'en fait sentir.
- 3) agrandissement de l'école maternelle du Centre.

Une bonne nouvelle vient par ailleurs de nous parvenir : la Province de Brabant vient d'approuver l'achat du terrain destiné à la nouvelle école de Blocry. Les travaux de construction seront prochainement mis en adjudication.

Bilan plus que positif donc, dans la ligne de l'essor de notre ville.

Claire Delbrassinne-Mathieu,
Echevin de l'Instruction Publique.

La nouvelle Renault 5.

Elle est nouvelle dehors et dedans. Encore plus économique et dotée d'une technologie d'avant-garde. La nouvelle Renault 5, la Super 5, va étonner.

Consommation la plus basse au monde pour un moteur à essence. Espace intérieur agrandi notamment par de nouveaux sièges manoltrace.

Commande à distance des portes et vitres électriques (sur la version TSE), symbole d'un confort exceptionnel. Partez à sa découverte.

INTERNATIONAL RENAULT 5



La Renault Super 5.

Concessionnaire

Garage Renard et Fils

sprl

Avenue provinciale 51

1341 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Tél. 010/61 4762 - 61 4763



Service Protection Jeunesse

Depuis quelques années, la police, consciente de son rôle préventif et social, a créé un service particulier s'occupant principalement des problèmes que rencontrent les jeunes de notre ville.

Sa vocation essentiellement préventive recherche un but d'assistance aux jeunes et aux familles. Il est efficacement dirigé par Mademoiselle Geraerts qui est à l'origine de nombreuses initiatives visant à améliorer le statut des mineurs d'âge en général et de mineurs en danger en particulier, mais aussi de promouvoir des actions plus générales touchant des quartiers entiers et qui sont destinées à rendre la vie de communauté plus agréable (création d'infrastructures sportives); elle est assistée dans sa mission par Monsieur Eric Marien.

Etant donné les résultats positifs obtenus par ce service, nous avons voulu y associer la population, afin qu'elle connaisse cet aspect spécifique de notre police urbaine.

Nous sommes conscients des problèmes que rencontrent la plupart des jeunes et leur famille. Nous vous conseillons donc dans ce cas de contacter Mademoiselle Geraerts Claudine qui prendra votre cas en considération ou qui pourra utilement vous guider vers les personnes qui seront le mieux à même de vous aider.

Téléphone de 8 à 16 h. 30 : 41 45 03

Après 16 h. 30 et Week-End : 41 70 66

En cas d'absence, il vous suffit de laisser vos nom, adresse et coordonnées téléphoniques, afin que l'on puisse vous recontacter.

Saint-Nicolas

C'est ce 5 décembre qu'avait lieu au Centre Culturel l'après-midi récréatif organisé à l'intention des enfants du personnel communal et C.P.A.S. et de ceux confiés au service des gardiennes à domicile et à la crèche.

Au programme, outre une représentation théâtrale : « 1, 2, 3, je m'en vais au bois, 5, 6, 7 avec Lipopette » par la troupe « La Citrouille », une rencontre avec le grand ami des enfants.

Remise des diplômes de moniteurs

Depuis trois ans maintenant, l'administration communale organise en collaboration avec un organisme reconnu par le Ministère de la Communauté Française, une formation pour moniteurs de pleine de jeux et de centre de vacances.

Décernés à l'issue d'une session comportant 450 heures d'activités dont un stage pratique d'un mois au centre de loisirs actifs, les brevets ont été remis le 20 octobre dernier par le Bourgmestre aux lauréats de la session 83-84 au cours d'une sympathique rencontre avec tous les moniteurs du centre d'été de cette année.

Les nouveaux brevetés sont :

Christophe Barbieux d'Ottignies
Stéphanie Vaneghem de Louvain-la-Neuve
Bianka et Juliette Canedo de Louvain-la-Neuve
Nathalie Henin de Rixensart
Michèle Vaniersel de Limelette
Véronique Abeels de Louvain-la-Neuve
Jean-Pol Gilles d'Ottignies
Saskia Obsomer d'Ottignies
Vincent Boquet d'Ottignies
Bernard Leblans de Céroux-Mousty
Isabella Namèche de Céroux-Mousty
Corinne Buyle de Court-St-Etienne
Danièle Godart de Lasne
Marc Molitor de Court-St-Etienne
Anne de Couvreur de Lasne
Christophe Verkest d'Ottignies.

Aide aux jeunes

La Tannerie (Service d'Aide aux Jeunes, rue de la Station, 9 à 1341 Ottignies-LLN) est ouverte depuis maintenant presque 4 mois.

La Tannerie accueille tous les jeunes (ou leurs parents !) qui le souhaitent et peut leur apporter une aide sous forme de consultations pour des problèmes plus personnels ou relationnels, d'informations dans des domaines divers (études, professions, sécurité sociale, droit, emploi, milice, ...).

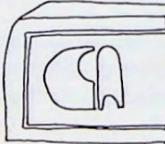
La Tannerie est ouverte en semaine, les lundis et mardis de 9 à 12 h., les mercredis et jeudis de 12 à 18 h. ainsi que le 1^{er} samedi du mois de 10 à 12 h.

VOUS AVEZ UN ORDINATEUR ?

Maintenant, **CABAY A LES PROGRAMMES EN FRANÇAIS...**

APPLE - SINCLAIR - COMODORE - JEUX - GESTION - TRAITEMENT DE TEXTE - LANGUES - ... - MATERIEL THOMSON

CABAY
LUNDI / SAMEDI - 10 - 19 H. -
DIMANCHE - 14 - 19 H. -
AUSSI LES 23 ET 30
DECEMBRE 1984.



CABAY - AGORA 11
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
010 41 90 16.

On peut la contacter, en venant sur place, par écrit ou par téléphone au 41 20 85.

La Tannerie organise également des soirées d'information (la première portait sur les droits et devoirs des jeunes face à l'obligation de milice).

En projet :

une information sur les possibilités offertes aux chômeurs (formations, etc...) et une autre destinée aux lycéens sur les études et les professions. Les dates et détails seront communiqués en temps utiles.

Jeunes

Consultation des Nourrissons (O.N.E.)

Ottignies-Centre

Présidente : Mme Renée Bihain
Chée de la Croix, 42 - 1340 Ottignies
Tél. 41 64 55

Local : Centre Culturel & Médico-Social (1^{er} étage)

Assistante Médicale : Mme Lucas
(peut être contactée tous les jours de
8 h. 30 à 9 h. - Tél. 41 43 03)

Consultations : Nourrissons : Ma, sur
R.V. à partir de 9 h.

3/6 ans : 2^e et 4^e Me, sur R.V. à partir
de 13 h. 15.

Louvain-La-Neuve

Présidente : Mme Vekemans
Scavée du Biéreau, 3
1348 Louvain-La-Neuve - Tél. 41 74 44

Local : Ferme du Biéreau (Scavée du
Biéreau)

Assistante Médicale : Mme Laumont
(Tél. 41 83 80 - le soir)

Consultations : Nourrissons : Ma, sur
R.V. à partir de 14 h. et 1^{er} et 3^e Ve,
sur R.V. à partir de 9 h.

3/6 ans : 4^e Me, à partir de 14 h. sur
R.V.

Blocry :

Présidente : Mme Drugmand
rue de l'Épine, 4

1340 Ottignies - Tél. 41 81 83

Local : Ecole de Blocry (rue Haute, 1)

Assistante Médicale : Mme Lienart
(Tél. 41 00 75 — le soir)

Consultations : Nourrissons : Je, sur
R.V. à partir de 13 h. 30.

Limelette :

Présidente : Mme Buchler
Avenue Albert 1^{er}, 12

1342 Limelette - Tél. 41 39 70

Local : Anc. Maison Communale
(av. de Jassans)

Assistante Médicale : Mme Taquet
(Tél. 41 18 75 - le soir)

Consultations : Nourrissons : 1^{er} et 3^e
Me, sur R.V. à partir de 9 h.

Céroux-Mousty :

Présidente : Mme Bertrand
Av. Provinciale, 20

1341 Céroux-Mousty - Tél. 41 61 77

Assistante Médicale :
Mme Paternostre

(Tél. 22 78 03 - le soir)

Local : Anc. Tanneries
(rue de la Station, 10)

Consultations : Nourrissons : 2^e et 4^e
Je à partir de 13 h. 30.

RENTREE DES CLASSES!
CIACO
Grand' rue 2-14
1348 Louvain-la-Neuve

La CIACO est une société coopérative installée à Louvain-la-Neuve spécialisée en fournitures scolaires. Vous y trouverez une large gamme d'articles de papeterie de qualité. Elle accorde des remises de 10 à 30 % à ses membres. La part de coopérateur vaut 200 F et ne doit pas être renouvelée.

Ludothèque publique



MOULIOT

La ludothèque qui existe dans votre ville vous offre un service de prêts de jeux et vous propose de venir jouer avec d'autres enfants.

Nous tenons à attirer l'attention des parents sur l'importance du jeu dans le développement de l'enfant. « Jouer c'est sérieux, c'est vivre et s'exprimer ».

Nos buts sont dès lors de permettre à tous les enfants d'expérimenter le plus grand nombre de jeux — jouets coûteux et parfois passagers —, et de guider les parents pour leurs achats.

Nous vous attendons, à bientôt.

Les animateurs
J. Bertrand - M. Minne - A.M. Patte

Ludothèque publique la LUDO MOULIOT
rue de la Station, 9
Céroux-Mousty
Ouverte le samedi de 10 à 12 h.

Droit d'inscription par an et par famille :
200 frs.

Contacts :
J. Bertrand,
av. Provinciale, 20
1341 Céroux-Mousty - Tél. 41 61 77

Agrandissement des salles d'exposition

Les Galeries Meublax

de la maison Stormacq

**Salons, salles à manger,
chambres à coucher,
petits meubles,
tapis en laine, etc...**

grand choix d'articles pour cadeaux

Rue E. Berthet 49
1341 Céroux-Mousty

Tél. 61 21 04

Jeunes

Centre d'expression et de créativité

Outre le centre d'été, le Centre de Loisirs Actifs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve organise, depuis 1981, des ateliers créatifs pour les enfants de 5 à 13 ans.

Chaque séance hebdomadaire accueille un groupe stable de 5 ou 6 enfants encadrés par un animateur. La présence régulière des participants est souhaitée pour favoriser l'évolution personnelle de chacun dans le groupe.

Les activités de base sont la peinture, le modelage et le dessin. D'autres activités sont également programmées en collaboration avec les enfants telles que création de masques, confection de bougies, ...

Ces ateliers permettent aux enfants de se rencontrer, d'approcher ou d'approfondir des activités manuelles de façon individuelle ou collective guidés en cela par l'animateur.

Les inscriptions se prennent par cycle aux jours et heures de séances.

L'année comporte deux cycles : le premier, d'octobre à fin janvier, le second, de février à fin mai. Les ateliers interrompent leurs séances durant les congés scolaires.

La participation pour chaque enfant est de 800 frs. par cycle, payable globalement lors de l'inscription. Elle couvre les frais de matériel, matériaux, animation, assurance.

Etant donné le caractère plus salissant de certaines activités, les enfants veilleront à porter un tablier.

Les activités se déroulent au 34, av. des Combattants 1340 Ottignies (entrée par le parking du Centre Culturel).

Mercredi de 14 à 16 h.
pour les enfants de 5 à 8 ans
Animatrice : Michèle Van Iersel.

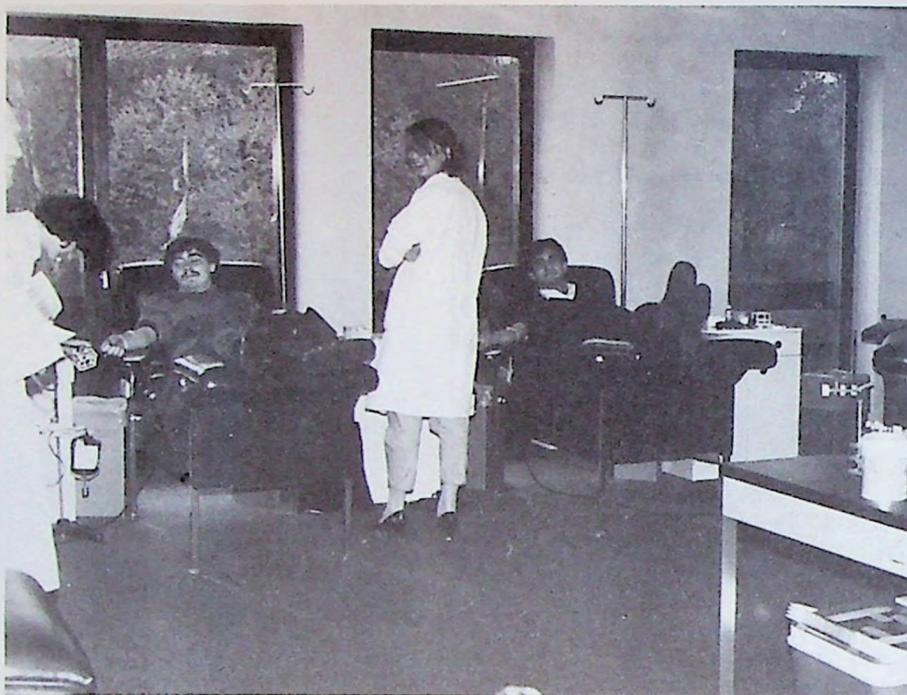
Samedi de 10 à 12 h.
pour les enfants de 6 à 13 ans
Animatrice : Saskia Obsomer.

Samedi de 14 à 16 h.
pour les enfants de 6 à 13 ans
Animatrice : Véronique Dupont.

Permanence :
28 av. des Combattants,
1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
Tél. 41 63 46.

Santé

Don de sang et de plasma : Y avez-vous songé ?



Les besoins en sang : une certaine urgence

A l'heure actuelle, les besoins de notre pays en sang entier, plasma et dérivés, ne sont pas du tout comblés par notre population. Un certain caractère d'urgence se fait jour.

En réponse à ce problème de caractère humanitaire, la Croix-Rouge de Belgique a déployé dans notre ville un réseau de prélèvement qui devrait permettre à chacun, selon ses possibilités d'entrer dans la grande famille des donateurs bénévoles.

Pour le don de sang entier :

à la clinique St Pierre
av. Reine Fabiola
de 9 à 12 h. tous les samedis sauf le 1^{er} samedi du mois

au Centre Croix-Rouge
rue de la Station, 9 à Mousty
de 9 à 12 h. tous les premiers samedis du mois

les dates en 85 seront :
5/1, 2/2, 2/3, 13/4, 4/5, 1/6, 29/6,
3/8, 7/9, 5/10, 9/11, 7/12.

à Limelette (école)
une fois par trimestre
en 85 :
14/3, 13/6, 12/9, 12/12

à Louvain-La-Neuve
au Centre de Plasmaphérèse,
place de l'Université, 4
tous les jours de 9 h. à 19 h. 30.

Pour le don de plasma :

à Louvain-La-Neuve
au centre de Plasmaphérèse,
place de l'Université, 4

Renseignements :
Tél. 41 14 71
(Centre Plasmaphérèse)
Tél. 41 34 92
(Responsable des Collectes)

D'avance nous vous remercions pour ce grand geste de solidarité.

Insuffisants rénaux

Dans le numéro 22 de notre Bulletin, nous avons évoqué le problème de don d'organes en mentionnant l'existence d'une carte spéciale à porter sur soi.

Les personnes désireuses d'obtenir la carte de donneur d'organes peuvent s'adresser au service de Dialyse de la Clinique St-Pierre. (Tél. 41 77 77)

Nouvel horaire de la Maison Médicale du Biéreau

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 h. 30 à 12 h.	Dr Lamy	Dr Turine	Dr Lamy	Dr Turine	Dr Lamy	de 8 h. 30 à 10 h. 30
14 à 16 h.	Dr Turine	Dr Pierard	Dr Tunne	Dr Tunne	Dr Pierard	
16 à 19 h.	Dr Turine	Dr Lamy	Dr Turine	Dr Turine	Dr Turine	

Laboratoire :
Prélèvements de 8 à 9 h. sauf samedi,
autres heures sur rendez-vous.

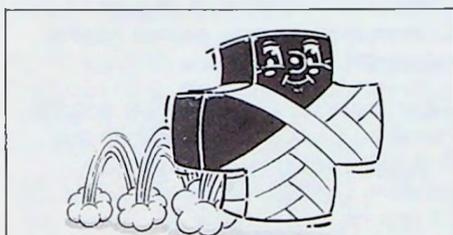
Sur rendez-vous :
Tél. 41 79 76 : de 9 à 12 h. et de 14 à
17 h., sauf samedi.

En cas d'urgence en dehors de ces
heures : tél. privés :
Dr Turine 41 45 30
Dr Pierard 22 47 60
Dr Lamy 41 37 24
Dr Lokietek : gynécologie 61 47 55
Dr Maernoudt : pédiatrie 41 91 23

Le week-end :
un répondeur automatique donne le n°
du médecin de garde.

Adresse :
Voie du Roman Pays, 16.
Louvain-la-Neuve

Apprenez les gestes qui sauvent



Suivez les cours
de la Croix-Rouge.

**QUAND UNE VIE
EST EN DANGER,
IL EST TROP TARD
POUR APPRENDRE
A LA SAUVER.**
+

Un cycliste est renversé par une
voiture en votre présence. Il est inerte
sur la chaussée. Vous vous précipitez.
Vous êtes légalement tenu(e) de porter
secours. Mais que faire ou éviter de
faire ? Votre bon cœur n'y suffira pas
et pourtant, les premières minutes
sont déterminantes pour l'avenir de la
victime...

Participant à la campagne de sécurité
routière, la section locale de la Croix-
Rouge organisera de janvier à mai
1985 des cours élémentaires de

secourisme en quatre séances de
deux heures.

Matière :
(notions théoriques et exercices
pratiques) :

- Mesures urgentes à prendre
Examen du blessé
- Asphyxie et réanimation respiratoire
- Réanimation cardiaque externe
- Hémorragies - méthodes d'arrêt.

Grâce au soutien de l'Administration
communale, la participation sera
réduite au coût du fascicule aide-
mémoire : 20 Fr.

Pour permettre la planification de ces
cours, les personnes intéressées sont
invitées à communiquer sans tarder et
par écrit à l'adresse ci-dessous leurs
nom, prénom, adresse, n° de télé-
phone et profession ainsi que la
période éventuellement souhaitée,
tenant compte que les séances auront
lieu les lundis et jeudis de 20 à 22
heures.

Les cours seront donnés par groupes
de 10 personnes minimum à 20
maximum, au Centre de la Croix-
Rouge et, si demandé, dans les
quartiers éloignés. Dans ce dernier
cas, il serait souhaitable que des
initiatives se prennent sur place afin
de réunir le nombre suffisant de candidats
et rechercher un local ou deux petits
locaux totalisant ± 50 M² dont une
partie est libre de mobilier (exercices
pratiques).

La même suggestion s'adresse aux
écoles, sociétés, clubs et groupe-
ments locaux constitués.

Adresse :
Centre Croix-Rouge
Service Enseignement
Rue de la Station, 9
1341 Ottignies-Louvain-la-Neuve
(Mousty)

Permanence ouverte
de 9 h. 30 à 12 h.
et de 14 h. 30 à 17 h.
Tél. : 41 07 41.

Même si vous ne pratiquez aucun sport
c'est à la Cafétéria de la

CAFÉTÉRIA sprl

DE LA



**Claine des
Coquerées**

Tél. 010-61 23 52
50a RUE DES COQUERÉES - OTTIGNIES-L-L-N

(Ancien terrain de la foire commerciale)
que vous dégusterez dans une ambiance agréable

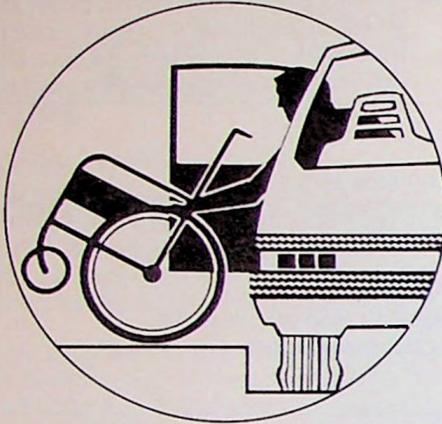
- Les bières pression
« Jupiler 5 » - « Horse Ale »
- Limonades
« Parasol » - « Canada Dry »
- Jus de fruits « Calidi »
- Petite restauration
- Crèmes glacées

Ouvert tous les jours de 10 h. à 23 h.

L'été : terrasse loin de la circulation et
du stress quotidien

Vaste parking

Handicapé et conduire une voiture ?



Si vous voulez apprendre à conduire ?

Que vous vous interrogiez

- sur votre aptitude à la conduite ;
- sur l'attribution du permis de conduire ;

— sur les aides qui peuvent vous être consenties pour l'apprentissage de la conduite automobile : détermination des aptitudes à conduire, adaptation du véhicule à utiliser ;

— sur les aménagements à réaliser, en cas d'achat d'une voiture après réussite des examens du permis de conduire et pour la soumettre au contrôle technique ;

— sur toute autre information concernant votre permis de conduire, le contrôle technique de votre véhicule, etc.

Prenez contact avec le C.A.R.A. (Centre d'Adaptation à la Route pour Automobilistes Handicapés)
Chaussée de Haecht 1405
1130 Bruxelles — Tél. 02/242 48 68.

Appel à la population

Vous n'ignorez pas que le C.P.A.S. d'Ottignies-Louvain-la-Neuve est très souvent confronté à des demandes de dépannages au niveau mobilier et appareils de chauffage ou électro-ménagers.

Si vous pouviez nous aider à ce niveau, pourriez-vous nous contacter (41 49 42). Nous nous chargerons de l'enlèvement.
Grand Merci.

Recrutement de gardiennes

Le service des Gardiennes à domicile souhaite, dans le cadre d'une réserve de recrutement, engager des gardiennes dans les secteurs suivants :
Ottignies
Limelette
Louvain-la-Neuve.

Pour tous renseignements :
Boulevard Martin, 21
1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
Tél. 41 15 32 de 9 à 12 h.

Pension pour travailleurs salariés

Le Service Social dispose d'un stock de dépliants édités par la Caisse Nationale des Pensions de Retraite et de Survie.

Vous y trouverez une foule d'informations qui vous concernent si vous avez atteint l'âge de la retraite. Il vous suffit de téléphoner au 41 63 46 (Mr Ponthière).

Trophées et Mérites sportifs

Cette année, Mme André, Echevin des Sports, a eu le plaisir de remettre les trophées et mérites qui récompensent les efforts consentis par nos sportifs.

Trophée individuel :

Claude Debruyne : foncier dans l'équipe de Balle Pelote des Bruyères - Gant d'or 1984.

Trophée Interclubs :

Pelote Ottignies-Bruyères, finaliste de la Coupe de Belgique. Vainqueur des tournois de Nivelles, Tollembeek et du Maistriau à Mons

Mérites :

Martine Glibert, présidente du « Rebond », se dévoue depuis 11 ans à l'entraînement des jeunes basket-teurs du Club

Regy Dumont, ottintois pure souche, formé au Club de Balle Pelote des Bruyères, désigné par la presse sportive « Meilleur jeune de moins de 23 ans en 1984 » (Prix de l'Espoir en Division 1 Nationale)

Bravo à tous et que 1985 nous apporte encore une bonne cuvée comme la présente.

A propos des 24 Heures...

Les 24 Heures Vélo de Louvain-La-Neuve se sont déroulées comme chaque année au mois d'octobre dans l'ambiance que l'on sait. L'édition 1984 a même connu un regain de succès puisque le nombre de spectateurs a largement dépassé celui de l'an dernier.

Mais il est évident que l'organisation d'une telle manifestation pose de sérieux problèmes de sécurité. La lecture des rapports fournis par la Croix-Rouge et la gendarmerie le confirme.

Pour l'avenir, les autorités envisagent de prendre un certain nombre de mesures afin de maintenir le bon ordre et d'éviter que la tradition des « 24 Heures » ne s'enlise dans une série d'agressions et d'actes de vandalisme.

Affaire à suivre.

TOUT POUR L'AUTO

VARO

Ampoules - Batteries - Filtres - Bougies
Courroies - Freins - Huiles
Bombes de peinture - etc.

Ouvert aussi le samedi matin

Tél. : 010/61 14 18

Chaussée Provinciale 47
Céroux-Mousty

Le rugby bien représenté à Ottignies



Le ROC à la Plaine des Coquerées :
un sport viril mais non brutal et des installations qui font des jaloux

1977, date de naissance du Rugby Ottignies Club. Parents : 3 passionnés venant de grands clubs bruxellois ; tel est l'acte d'enregistrement du ROC. Vite rejoint par de nouveaux joueurs, dont le Président actuel, Albert Helaers, le club peut aligner en championnat de Belgique un quinze au grand complet. Il est le premier club belge à engager directement une école de jeunes dans la même compétition, ce qui représente un exploit pour ce sport en Belgique.

La recherche d'un terrain n'est pas une mince affaire, mais grâce à l'aide de la Commune, le R.O.C. trouve un abri à la Plaine des Coquerées, sans douches, sans éclairage, mais l'enthousiasme de cette bande de copains fait fi de tout cela, se lave dans des bassines et s'éclaire à la lumière des phares de voitures pour les entraînements du mercredi soir.

1984, huit ans déjà, deux équipes « seniors » évoluant en Div. III et IV nationale, une cinquantaine de jeunes répartis dans les différentes catégories d'âges, avec en plus pour ceux-ci, un palmarès fort éloquent, un titre de champion de Belgique en « benjamins », plusieurs secondes places dans la même compétition et de nombreuses victoires en tournois. Des installations, toujours à la Plaine des Coquerées, qui font des jaloux dans le rugby belge.

Voilà en quelques mots l'historique de ce dynamique club de rugby ottignois. Sport d'équipe par excellence, viril mais non brutal, comme beaucoup de personnes le croient ; il peut être joué par tout le monde et à (presque) tous les âges.

Renseignements :
entraînement seniors le mercredi à partir de 19 h. 15.
Responsable :
Christian Rabaut - Tél. 61 40 99.

Ecole de jeunes le samedi à partir de 9 h. 45.
Responsable :
Jacques Delreux - Tél. 41 68 50.

Nouvelles du Basket Club

Le Basket Club d'Ottignies-Mont-Saint-Guibert organise comme chaque année son grand bal du Réveillon au Centre Culturel.

Cette année il sera animé par le « GROUP CRISTAL ».
Retenez la date : 31.12.84.
P.A.F. : 200 frs.

CGER  VOTRE ARGENT
24 H SUR 24 !!!

Grâce au nouveau BANCONTACT sis au 5, Place du Centenaire à Ottignies
Carte BANCONTACT gratuite pour les moins de 21 ans

Amicales et services du troisième âge

« Chez Nous »
Avenue Reine Astrid, 10
(dépend du CPAS) réu. Ma de 13 à 17 h.

« Amicale des pensionnés de Familia »
Place des Déportés
Présidente : Mme Viroux
Avenue des Combattants, 92
1340 Ottignies
Tél. 41 53 43
réu. 2^e et 4^e Me de 13 h. 30 à 17 h. 30

« Amicale des pensionnés de Cérroux-Mousty »
Place de l'Eglise, 7 (Maison Paroissiale)
Présidente : Mme Jeanne Steeno
Rue de Franquénies, 43a
1341 Cérroux-Mousty
Tél. 61 48 52
réu. 1^{er} et 3^e Je de 14 à 17 h.

« Amicale des pensionnés de Limelette »
Ecole communale
Avenue de Jassans
Président : Mr Marcel Dumoulin
Avenue Lambermont, 16
1342 Limelette
Tél. 41 10 32
réu. 2^e et 4^e Ma de 14 à 17 h.

« Club des aînés de Rofessart »
Salle Paroissiale
Rue de Profondsart
Président : Mr Léopold Nef
Rue V. Sténuit, 5
1342 Limelette
réu. 2^e et 4^e Je de 14 à 17 h.

« 3 X 20 de Blocry »
Presbytère
Rue Haute
Présidente : Mme Maria Pierre
Rue de l'Invasion, 77
1340 Ottignies
Tél. 41 77 45
réu. 1^{er} et 3^e Ma de 13 h. 30 à 17 h. 30

« Relais Senior »
Place Montesquieu, 1
1348 Louvain-La-Neuve
Tél. 43 41 87

« Infor Homes/Wallonie »
(si vous cherchez l'adresse d'une maison de repos)
Rue de la Station, 9
1341 Cérroux-Mousty
Tél. 41 07 41
perman. : Lu de 16 h. 45 à 19 h.
Je de 9 h. 30 à 12 h.

« Université des Aînés »
Place Montesquieu, 1/1
1348 Louvain-La-Neuve
Tél. 43 41 87

Troisième âge

La Fête annuelle du Troisième âge

Celle-ci eut lieu le vendredi 30 novembre au Centre Culturel. Les participants ont d'abord assisté à la projection d'un montage audio-visuel réalisé par l'.A.C.I.H. (association chrétienne des invalides et handicapés), qui mettait en évidence les difficultés d'accessibilité des bâtiments publics de la ville.

Ensuite, Jo Decco et son Show Retro : « Comme en l'an 40 » assura l'animation jusqu'à ce que le Club « Chez Nous » prenne le relais avec ses chants et danses rythmiques.

Un goûter clôtura cette sympathique rencontre.

La Fête des Grands-Parents le 25 novembre

A l'occasion de la Fête des Grands-Parents, qui termine la semaine du Troisième âge, le service d'aide aux familles a mis sur pied cette année un projet original de contact entre les enfants des écoles communales et les personnes âgées de leur quartier : chaque enfant envoie un dessin réalisé spécialement à cette occasion aux « grands-parents » de son quartier. Les dessins seront ensuite redistribués par le C.P.A.S. aux personnes âgées qu'il connaît de par ses divers services ainsi qu'aux différents clubs de la ville.

Une petite fête sera en outre organisée au mois de janvier, rassemblant enfants et 3 X 20.

D'avance, nous tenons à remercier celles et ceux qui nous aideront à réaliser ce projet.



Une sympathique rencontre qui ne doit pas se limiter à la semaine du 3^e âge

Pensions

Nous nous permettons de rappeler que les demandes de pension (pension de retraite et de survie de travailleur indépendant et salarié, revenu garanti aux personnes âgées) sont reçues du lundi au vendredi au service social communal - avenue des Combattants, 28 à Ottignies - de 9 à 12 heures (Tél. 41 63 46).

Le demandeur est invité à se présenter avec sa carte d'identité, son carnet de mariage, son(ses) numéro(s) de pension ainsi que celui(ou ceux) de son conjoint.

Il est également très utile de préparer un relevé de carrière qui mentionne les différentes périodes de travail ainsi que les noms des employeurs.

Pour ceux qui sont déjà titulaires d'une pension, rente, allocation (par exemple : rente accident de travail, pension OSSOM, allocation de handicapé, pension d'invalidé de guerre, etc.), il convient de se munir du dernier talon de pension ou du numéro de brevet.

Le service ci-dessus est à votre disposition pour toute information complémentaire.

En outre, nous vous signalons que l'Office National des Pensions pour Travailleurs Salariés a édité un petit dépliant reprenant les principales mesures applicables aux travailleurs salariés. Il est disponible sur simple demande auprès du service ci-dessus.

Nos 3 X 20

Centrée sur le thème : « les services à domicile... les maintenir, les promouvoir », la semaine des Séniors se déroulait cette année du 19 au 25 novembre.

A cette occasion, le C.P.A.S. a mis sur pied deux manifestations.

H. METZMACKER

Shopping Center du Douaire
1340 OTTIGNIES
Tél. : 010/41 39 96

Place des Brabançons, 7
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél. : 010/41 80 71

Tribune de l'opposition

Quelques échos :

Impôts ... X 2

Savez-vous que chaque citoyen d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a payé, en moyenne, en 1983, 9.319 francs d'impôts et de redevances à la Commune. En 1981, cette même moyenne était de 4.839 francs. Quasi le double en plus. Voilà ce qu'a calculé Jean-Marie Dubois, notre spécialiste ès finances communales.

Était-il nécessaire de tant presser le citron alors que le compte 1983 se clôture avec un bénéfice comptable de plus de 38 millions ?

Démocratie Nouvelle pense que cela était inutile !

Et revoilà la 168

A Blocry on prolonge la 168, la route express venant de Wavre et qui se termine actuellement en plein champ.

On ne sait toujours pas où elle va aboutir, mais tout le monde voudrait la voir rejoindre la route express 226 Corroy-le-Grand → Nivelles. La Commission de l'environnement ne s'est pas réunie à ce sujet.

En réponse à une intervention de Patrick Dupuis, le Bourgmestre a signalé que certains envisageaient favorablement de la voir se terminer à l'Avenue Roi Baudouin... ce qui rendrait à nos yeux cet investissement important parfaitement inutile.

Vigilance donc...

Pointage des chômeurs

Maud Duchâteau a plusieurs fois insisté pour que le pointage des chômeurs se fasse dans des conditions décentes.

Déjà en novembre 1983, une demande d'aménagement des locaux de pointage d'Ottignies-centre fut inscrite à l'ordre du jour du conseil communal par Maud Duchâteau et Jacques Benthuy.

Ils ont été entendus et un local va enfin être installé à la rue du Moulin, à l'emplacement de l'ancien lavoir.

Plans particuliers d'aménagement

Lors de l'adoption définitive des plans particuliers d'aménagement d'Ottignies et de Mousty, les conseillers de

Démocratie Nouvelle se sont abstenus, car trop de questions fondamentales sont restées sans réponses précises. D'autre part, des remarques et contre-propositions intéressantes faites par des habitants et relayées par nos conseillers n'ont été prises en considération, ni par l'auteur de projet, ni par le Collège.

Seule une proposition de Gustave Schoonjans a cependant été inscrite au P.P.A., celle de relier directement le Douaire à la rue du Monument par un pont au-dessus de la Dyle.

Espérons que cela se réalise de manière harmonieuse et sans dégâts pour l'environnement, comme l'a suggéré notre conseiller.

Centre routier S.N.C.B.

Ce centre occupe 70 personnes dans notre ville et est actif comme une ruche.

Suite à des rumeurs persistantes annonçant sa disparition dans le cadre d'une « restructuration » (une de plus du Ministre De Croo) de la distribution des colis et des envois de détail, Démocratie Nouvelle a estimé devoir réagir.

Valmy Féaux et Jacques Benthuy ont proposé au conseil communal une motion demandant que la ville s'oppose par tous les moyens à tout démantèlement de ce service public très efficace et bien apprécié de notre population.

Participez à la gestion de votre commune, contactez vos conseillers communaux :

Benthuy Jacques	41 81 30
Daout Willy	41 52 38
Decaffmeyer André	61 39 08
Dubois Jean-Marie	41 13 48
Duchâteau-Maillet Maud	41 52 83
Dupuis Patrick	41 12 86
Féaux Valmy	41 32 36
Schoonjans Gustave	41 63 51

... et les membres du conseil du C.P.A.S.

Barbieux Nelly	41 59 65
Poussière Charles	41 86 29
Vassart Raoul	41 41 64

39 millions de boni grâce à un coup de bambou fiscal.

Nombreux sont les habitants de notre commune qui ne sont pas encore remis du coup de bambou fiscal qui leur a été administré en 1983 lors du passage de 853 à 1.600 des centimes additionnels au précompte immobilier et de 6 à 7 % du supplément communal à l'impôt des personnes physiques. Notre bon gestionnaire avait alors prétendu que cet effort fiscal était indispensable pour faire face aux difficultés financières de la commune. Nous avons insisté, à l'époque, pour que l'effort soit réparti sur plusieurs années afin d'éviter une augmentation trop brutale de la fiscalité à un moment où l'Etat imposait déjà d'importantes restrictions sur les revenus des particuliers. Rien n'y fit.

N'est-il pas révoltant, dès lors, de constater que le compte ordinaire de 1983 se clôture avec un boni de 39 millions alors que l'ensemble des impôts et redevances communaux est passé en un an de 145 à 189 millions, soit une augmentation d'environ 2.200 F. par habitant ?

Plutôt qu'épiloguer longuement sur cette situation scandaleuse, nous avons préféré, à l'approche des fêtes de fin d'année, illustrer notre opinion sur la gestion communale par

un conte de Noël de circonstance

« Il était une fois, dans un petit coin de Wallonie, une ferme où travaillaient un père et ses 5 fils. Yves Dumon dirigeait son entreprise familiale d'une manière autoritaire et paternaliste. Ses fils n'avaient pas grand chose à dire dans la gestion de la ferme. Ils travaillaient durement tout au long de l'année, sauf à l'approche des fêtes de fin d'année. En effet, au cours du dernier trimestre, Yves Dumon s'arrangeait toujours pour diminuer le travail de ses enfants et il terminait l'année en leur offrant de beaux cadeaux de Noël. Trois de ses fils étaient enchantés de cette manière de faire et vouaient de ce fait une grande dévotion à leur père pour les bienfaits qu'il leur apportait. Cependant, les deux autres fils n'appréciaient guère cette manière d'agir. Ils savaient que, une fois les fêtes passées, ils devraient travailler d'arrache-pied pour payer tous ces cadeaux qu'ils

Tribune de l'opposition

jugeaient trop prestigieux et d'une utilité souvent contestable. Ils connaissaient bien la ferme voisine ou Raymond Vivreaut gérait ses affaires fort différemment. Là-bas, les enfants avaient réellement leur mot à dire et ils préféraient mieux répartir le travail tout au long de l'année, tout en se contentant de cadeaux moins fastueux au moment des fêtes. Mais chez Yves Dumon, on ne discutait pas de cela. Or cette année-ci, la surprise fut grande chez les Dumon. Après les fêtes, le père réunit ses fils et leur annonça qu'il clôturait l'année avec un déficit de 500.000 F. D'après lui, il fallait augmenter drastiquement le temps de travail afin de remettre au plus tôt les finances familiales à flot. Désemparés, les fils proposèrent de mieux répartir l'effort sur toute l'année, quitte à devoir quelque peu rogner sur les futurs cadeaux de fin d'année. Rien n'y fit. Yves Dumon fut intransigeant et ses fils travaillèrent dur, très dur. Quelle ne fut pas, dès lors, leur colère lorsque, après 4 mois de travail acharné sans un seul instant de loisir, ils se rendirent compte que, déjà au bout des 2 premiers mois, Yves Dumon était parvenu, non seulement à combler son déficit, mais à dégager un bénéfice de près de 400.000 F. Cette fois la coupe était pleine. Ils prévinrent leur père que, une fois leur contrat annuel terminé, ils quitteraient la ferme définitivement. Mais Yves Dumon pensait que le temps effacerait bien des choses. Il diminua progressivement le temps de travail et prépara une belle fête de Noël où il combla tous ses fils de merveilleux présents.

Mais ceux-ci n'avaient pas oublié. Ils ne signèrent pas de nouveau contrat avec leur père et décidèrent tous d'aller travailler chez Vivreaut Raymond où s'ouvrit à eux une vie nouvelle. »

Jacques Lega
Conseiller Communal

Autant savoir

en 1903
nous vendions
du bois

en 1983
nous vendons
encore
du bois

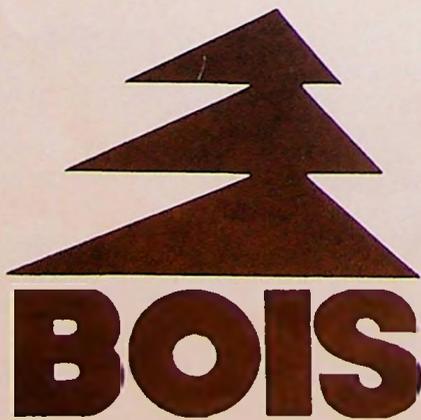
à
ottignies
au
69, rue du monument

les magasins

decoux s.a.

Tél. : 010/41 30 06

isolation
portes
étrépanés
panneaux
gyproc
plastiques
etc...



Pneus à clous

Les pneus à clous autorisés en Belgique du 1^{er} novembre au 31 mars

En vertu de l'arrêté ministériel du 3 mai 1977 (Moniteur du 12 dito) modifiant celui du 28 septembre 1976, les pneus à clous pourront cet hiver encore être utilisés dans notre pays du 1^{er} novembre au 31 mars, sous les conditions suivantes :

Peuvent seuls être équipés de pneus à clous les véhicules automobiles dont le poids maximal autorisé n'excède pas 3,5 tonnes, ainsi que les remorques attelées à ces véhicules.

Les clous ne peuvent être montés que sur des pneus à structure radiale. Ils doivent avoir une seule pointe et leur diamètre d'embase ne peut dépasser 7 millimètres, une tolérance de 0,5 millimètre étant admise. Leur nombre ne peut excéder 110 pour les pneus d'un diamètre inférieur à 13 pouces et 130 pour ceux dont le diamètre égale ou excède 13 pouces.

Lorsque des pneus à clous sont montés sur un véhicule, toutes les roues doivent en être équipées. Toutefois pour les véhicules lents, il suffit que les pneus montés sur le même essieu soient de même nature, soit à clous, soit sans clous.

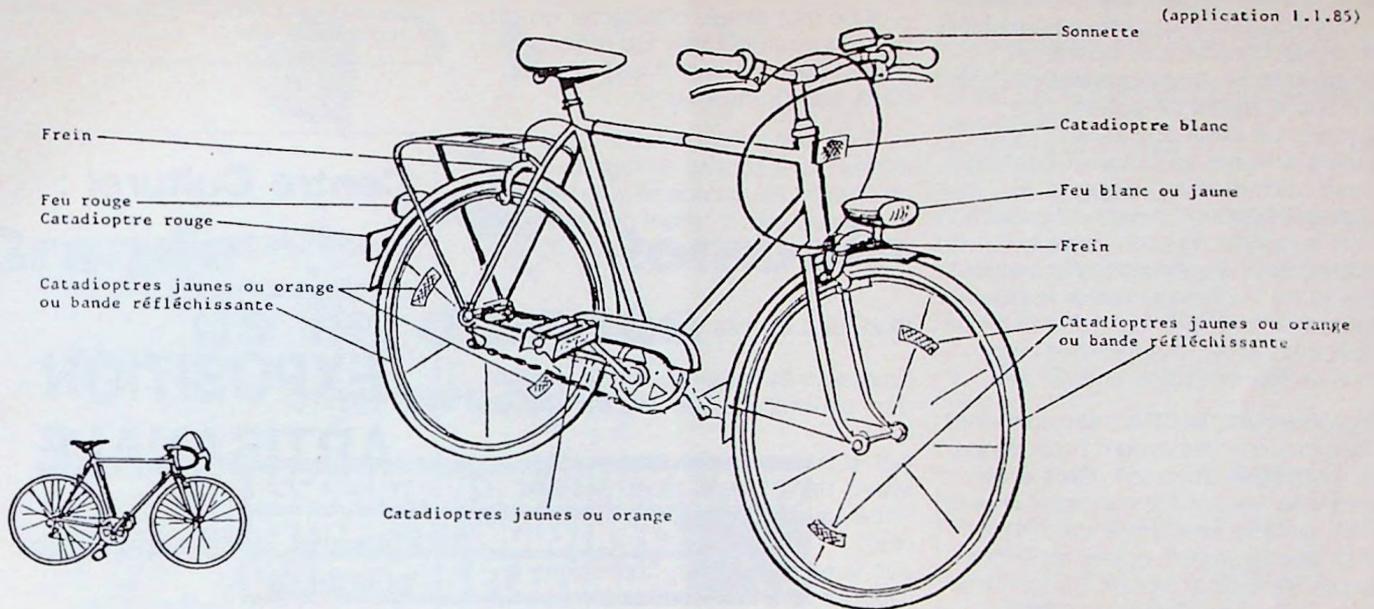
Sans préjudice des dispositions imposant les limitations de vitesse inférieures, la vitesse des véhicules équipés de pneus à clous est limitée :
a) à 90 km à l'heure sur les autoroutes et sur les voies publiques divisées en quatre bandes de circulation ou plus, dont deux au moins sont affectées à chaque sens de circulation ;
b) à 60 km à l'heure sur les autres voies publiques.

Une plaque de vitesse portant la mention « 60 km » doit être fixée à un endroit apparent, à la face arrière des véhicules équipés de pneus à clous et des remorques sans pneus à clous attelées à un véhicule équipé de pneus à clous. Cette plaque de vitesse doit représenter le signal C 43 (chiffres noirs sur disque blanc bordé de rouge). Le disque doit avoir un diamètre de 21 cm ; la largeur du bord rouge est de 3 cm ; les chiffres ont une hauteur de 7 cm ; une largeur de 4,5 cm et leurs traits une épaisseur de 1 cm. Le bord rouge du disque doit être muni de produits réfléchissants. La plaque de vitesse doit être enlevée lorsque le véhicule est utilisé sans pneus à clous.

Autant savoir

A partir du 1.1.85 :

L'équipement réglementaire de votre bicyclette



N.B. Sauf en cas de circulation entre la tombée et le lever du jour, ainsi qu'en toute circonstance où il n'est plus possible de voir distinctement jusqu'à une distance d'environ 200 mètres, les feux, les catadioptrés avant et arrière, les catadioptrés sur les pédales et la signalisation latérale

ne sont pas obligatoires ;
 a. pour les bicyclettes équipées de roues d'un diamètre maximum de 500 mm ;
 b. pour les bicyclettes qui sont équipées d'un guidon de course ainsi que de pneus d'une section maximale de 25 mm et de deux dérailleurs, et qui,

en outre, ne sont pas munies d'un porte-bagages arrière.

Ces bicyclettes doivent cependant être équipées d'un catadioptré blanc à l'avant et d'un catadioptré rouge à l'arrière lorsqu'elles sont munies d'un garde-boue au moins.

Surveillez votre chauffe-eau !

La grande presse fait périodiquement écho à des drames dus aux déficiences des installations sanitaires alimentées par le gaz.

En Belgique, deux types de chauffe-eau sont mis en vente : ceux de 13 litres (rarement à l'origine d'accidents

car ils doivent toujours être raccordés à un système d'évacuation) et ceux de 5 litres. Ce sont eux les plus dangereux car ils peuvent être installés sans être raccordés à une cheminée extérieure et placés dans de tout petits locaux dont le volume d'air est rapidement épuisé.

Il n'est pas inutile de rappeler ici les premiers symptômes d'intoxication :

- fatigue
- maux de tête
- bourdonnements
- nausées.

Voici l'hiver : Organisation du Service de déneigement

Cette organisation permet à un usager prudent de circuler dans des conditions quasi normales de sécurité sur les grands axes des voies communales dès 6 h. du matin.

Le service fonctionne tous les jours du 30 octobre au 1^{er} avril.

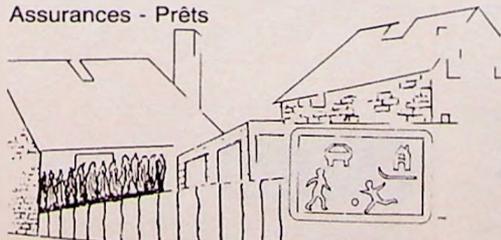
Les épandages débutent à 5 h. du matin et sont terminés à midi.

Responsable du Service : Mr Stache
 Tél. 41 74 11 - 41 43 27
 (service travaux)

On peut s'informer des conditions atmosphériques auprès de l'I.R.M.
 Tél. 02/374 46 08 - 374 63 46

ou au n° général : 991.

philippe gomez
 Assurances - Prêts



Try Martin 5 (Hocaille Clos)
 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
 Tél. 010/41 8737

Spécialiste de l'assurance
 pension et des prêts longue durée

*Vous conseiller pour mieux vous assurer...
 C'est mon métier*

Les pièges du crédit

La société, par le biais de la publicité, nous a habitués à acheter à tempérament. Tant et si bien que beaucoup d'entre nous en sont arrivés à considérer le prêt comme une opération banale et facile. Malheureusement, les rentrées d'argent ne suivent pas toujours. Le chômage aidant, des familles entières se trouvent confrontées à l'endettement d'abord, à l'appauvrissement progressif ensuite. C'est la spirale d'où on échappe difficilement : suppression du chauffage et de l'éclairage, rester le plus longtemps possible dans des endroits publics chauffés, manger des chips pour ne pas employer la cuisinière...

Régulièrement, le CPAS est confronté à des cas d'endettement provoqués par les pièges du crédit. Face à ce problème, les services sociaux cherchent de nouvelles voies de travail. Ainsi, dernièrement, ont-ils eu l'occasion de recevoir le groupe Consommateurs — Section Crédit du CPAS d'Havelange qui est venu donner une représentation théâtrale de circonstance et intitulée « Le Miroir aux Alouettes ». Le débat public qui suivit fut animé par des personnes ayant été victimes du crédit.

Si vous vivez une situation analogue, voici quelques conseils qui, nous l'espérons, vous permettront de réagir sainement.

Eau — Gaz — Electricité — RTT

Vous n'êtes probablement pas les seuls puisque la Sté Unerg a procédé, en 1983 déjà, à six mille fermetures de compteurs dont neuf cents n'ont pas été rouverts.

Le contrat que vous avez signé avec les sociétés distributrices peut être considéré comme rompu quand vous cessez de payer. Si vous accumulez 2 ou 3 mois de retard dans vos remboursements, vous pouvez vous attendre à des frais supplémentaires de 15, 20 voire 25 %, à des frais d'huissiers, saisie sur le salaire, etc... Un geste de bonne volonté de votre part amènera souvent les sociétés créancières à renoncer à la sanction suprême : la coupure.

Les emprunts :

— Si votre situation n'est pas très sûre, ils seront uniquement réservés aux achats indispensables.

— Il ne faut jamais interrompre le remboursement des mensualités sans avertir : vous courez à la catastrophe (amendes, saisie sur salaire, saisie du mobilier, etc...)

— Il ne faut jamais contracter un gros prêt pour rembourser les prêts antérieurs : dans ce cas, il faut rajouter 25 % aux premiers prêts.

— Il ne faut jamais confier toutes ses dettes à une société de regroupement de crédits. Ce service se paie très cher et ces sociétés n'offrent généralement aucune garantie de sérieux.

Que faire en cas de difficultés ?

Envisager éventuellement de demander l'octroi d'une des 2 facilités suivantes :

- soit le paiement des mensualités en retard dans 2 ou 3 mois, dès que votre situation financière sera améliorée ;
- soit le report de ces mensualités en retard à la fin du contrat.

Que peut faire le CPAS ?

— Le service social a l'habitude de traiter des situations d'endettements.

Le CPAS d'Ottignies-LLN, un des rares CPAS wallons en boni, a distribué en 1983, l'équivalent de 3.348.000 Frs en aide sociale sur les 5.515.000 dépensés.

Ces situations sont malheureusement de plus en plus nombreuses et de plus en plus inextricables parce que les personnes en difficulté viennent TROP TARD : quand les frais de justice se sont déjà accumulés aux retards de remboursement, quand le salaire est déjà amputé de la partie saisissable ou quand l'huissier est déjà venu faire l'inventaire du mobilier à saisir...

— Le CPAS peut parfois accorder une aide financière momentanée. Mais il est rare qu'il accorde cette aide à un ménage dont les difficultés sont dues pour l'essentiel à des crédits qu'il n'aurait pas dû contracter.

Il se peut que des causes imprévisibles (chômage, maladie...) vous aient mis dans une situation où votre ménage ne dispose plus de revenus suffisants pour vivre décemment. Dans ce cas et sous certaines conditions, la loi vous reconnaît un droit à l'aide sociale, y compris sous la forme d'une aide financière.

CGER  VOTRE ARGENT 24 H SUR 24 !!!

Grâce au nouveau BANCONTACT sis au 5, Place du Centenaire à Ottignies

Carte BANCONTACT gratuite pour les moins de 21 ans

Centre Culturel :

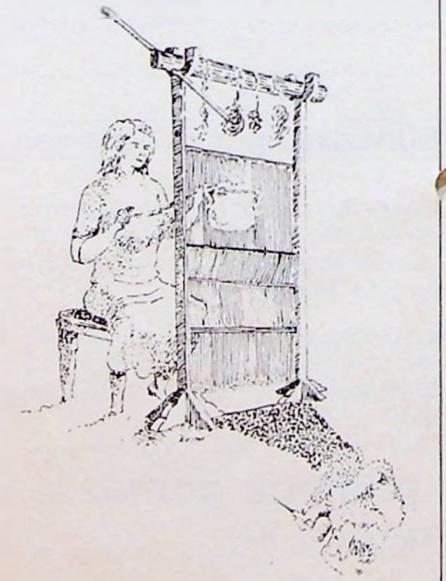
du dimanche 16
au dimanche 23.12.84

EXPOSITION ARTISANALE

(tissage, céramique, cuir, poterie...)

Le vernissage aura lieu le dimanche 16 décembre 1984 de 11 à 13 heures

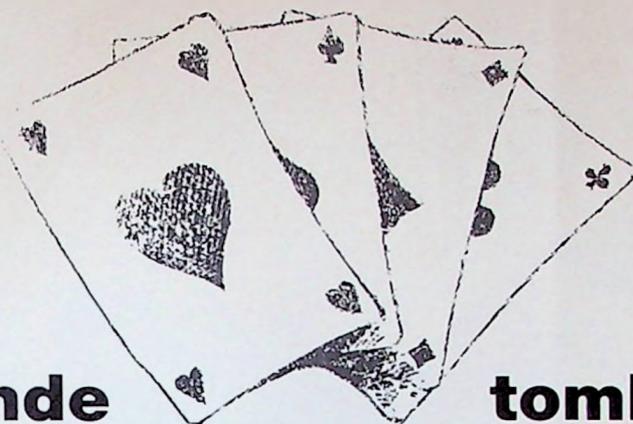
Exposition - vente ouverte du Lu au Ve de 13 à 17 heures Sa et Di de 11 à 17 heures



CGER  VOTRE ARGENT 24 H SUR 24 !!!

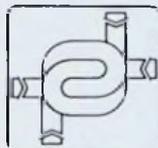
Grâce au nouveau BANCONTACT sis au 5, Place du Centenaire à Ottignies

Carte BANCONTACT gratuite pour les moins de 21 ans



Grande tombola de fin d'année

organisée par l'



**ASSOCIATION DES COMMERÇANTS,
ARTISANS ET INDUSTRIELS
D'OTTIGNIES ET ENVIRONS**

Principe

Reconstituez une série complète : pique, cœur, trèfle, carreau (13 cartes) grâce aux cartes qui seront distribuées du 1^{er} au 31 décembre 1984, par les commerçants participant à la tombola.

Les commerçants dont vous trouverez les noms et adresses ci-après offriront une carte par achat de 100 francs.

Les articles, produits ou prestations faisant l'objet d'une exclusion seront clairement mentionnés en vitrine.

Règlement

Une série est réputée complète lorsqu'elle comprend les 13 cartes de même couleur et symbole constituant traditionnellement une série.

Un seul joker par série est accepté en remplacement d'une carte manquante.

Cette série ainsi qu'un document précisant les noms et adresses du participant est glissée sous enveloppe fermée.

Ces enveloppes seront à déposer dans des urnes scellées disposées dans les banques suivantes :

CGER, SGB, Banque Nagelmackers, BBL, Crédit Communal de Belgique.

La limite des dépôts est fixée au 4 janvier 1985.

Le contenu des différentes urnes sera rassemblé en présence des responsables de l'Association et du Commissaire de Police, le tirage au sort étant effectué en leur présence le 8 janvier 1985.

Chaque gagnant sera averti personnellement.

Les commerçants assurant la distribution des cartes sont exclus du tirage.

Oggi

Av. des Combattants 46 - 1340 Ottignies

Expo-Carrelages

Av. des Combattants 81 - 1340 Ottignies

Au Bas Mary

Av. des Combattants 85 - 1340 Ottignies

Robert Taelman sprl

Av. Lambermont 23 - 1342 Limelette

Berthet-Halluent

Av. Albert 1^{er} 129 - 1342 Limelette

Maneige de la Guérinière

Rue du Puits 57 - 1341 Cérroux

Euroform sprl

Av. des Combattants 44 - 1340 Ottignies

Taverne Robin des Bois

Rue des Fusillés 1 - 1340 Ottignies

Station Elf

Grand Rue 78 - 1341 Cérroux-Mousty

Le Jardin Fleuri

Av. des Combattants 86-88 - 1340 Ottignies

Parfumerie d'Orléans

Av. Reine Astrid 20 - 1340 Ottignies

Télé Boutique

Chaussée de la Croix 37 - 1340 Ottignies

Germain Bury

Avenue Demolder 104 - 1342 Limelette

Ott'dog Shop

Rue du Moulin 11 - 1340 Ottignies

Imprimerie Dieu-Brichart

Chaussée de la Croix 47 - 1340 Ottignies

Coiffure Merienne

Boulevard Martin 2B - 1340 Ottignies

Metzmacker

Shopping Center du Douaire - 1340 Ottignies

Boutique Laurent

Av. des Combattants 99 - 1340 Ottignies

Aqua-Service

Rue de la Croix Thomas 40

1341 Cérroux-Mousty

Droguerie Rommelaere

Chaussée de la Croix 10 - 1340 Ottignies

Pâtisserie Libert

Chaussée de la Croix 15 - 1340 Ottignies

Vitrierie Krau et Veeckmans

Rue du Moulin 4A - 1340 Ottignies

Boulangerie Devries

Av. Reine Astrid 8 - 1340 Ottignies

Glacier Carette

Av. Reine Astrid 33 - 1340 Ottignies

Pinguin

Boulevard Martin 13 - 1340 Ottignies

Nouvelle Esthétique

Rue du Moulin 19 - 1340 Ottignies

Librairie du Centre

Boulevard Martin 16 - 1340 Ottignies

Le Lys d'Or

Ch. Provinciale 23 - 1341 Cérroux-Mousty

Renard Hobby Center

Av. des Combattants 92 - 1340 Ottignies

L'Aubépine

R. des Coquerées 26B - 1341 Cérroux-Mousty

Ets Hermand

Av. des Combattants 117 - 1340 Ottignies

Mini Prix

Ch. Provinciale 117 - 1341 Cérroux-Mousty

Alimentation Fruits et Légumes

Chaussée de la Croix 5 - 1340 Ottignies

Le Jardin de Crespières

Place du Centenaire 2 - 1340 Ottignies

Pâtisserie Moermans

Avenue Reine Astrid 15 - 1340 Ottignies

Ets Massart et Fils

Boulevard Martin 3 - 1340 Ottignies

Sellerie Verdonckt

Rue de Franquénies 14 - 1340 Ottignies

Ets Motin et Fils

Ch. Provinciale - 1341 Cérroux-Mousty

Boucherie Jean Laurent-Usé

Rue du Monument 105 - 1340 Ottignies

Librairie de Mousty

Rue de Franquénies 6 - 1340 Ottignies

Ets Melain et Fils

Rue des Deux Ponts 17-19 - 1340 Ottignies

Opticien Verstraete

Chaussée de la Croix 3 - 1340 Ottignies

Boucherie José Août

Avenue Reine Astrid 9 - 1340 Ottignies

Le Fromageon

Boulevard Martin 1 - 1340 Ottignies

Alimentation du Bauloy

Rue du Bauloy 27 - 1340 Ottignies

Roselaine

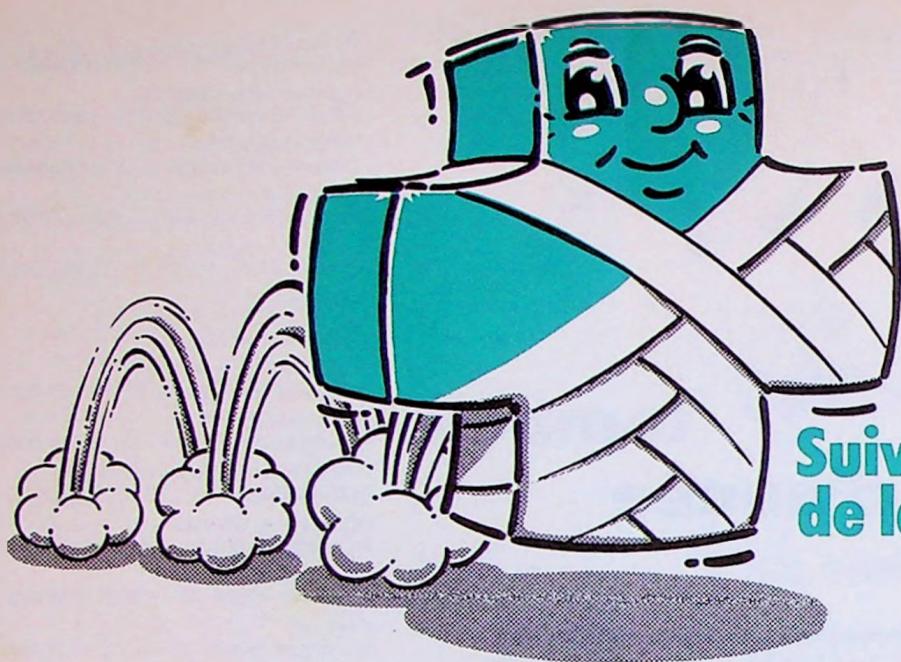
Place du Centenaire 2 - 1340 Ottignies

Librairie des 8 Colonnes

Rue de l'Invasion 97 - 1340 Ottignies

Phildar

Shopping Center du Douaire - 1340 Ottignies



Suivez les cours
de la Croix-Rouge.

**QUAND UNE VIE
EST EN DANGER,
IL EST TROP TARD
POUR APPRENDRE
A LA SAUVER.**



AFFICHEZ-MOI

ECHEVINAT DE L'ENVIRONNEMENT
VILLE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE